

ASA des Bas-Champs

PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES BAS-CHAMPS DE CAYEUX



ANNEXES AU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES ARTICLES L.214-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

LIVRET I-2

Réalisation AMEVA
Mai 2017

ASA des Bas-Champs
92 bis rue du Mont Rôti
80410 Cayeux sur Mer

SOMMAIRE

<u>Annexe 1</u> : Arrêté Préfectoral et statuts de l'ASA des Bas-Champs	1
<u>Annexe 2</u> : Délibération de l'Association Syndicale des Bas-Champs	12
<u>Annexe 3</u> : Liste des parcelles concernées par les travaux et les secteurs hors partage	14
<u>Annexe 4</u> : Convention relative à la mission d'assistance technique du Syndicat Mixte AMEVA auprès de l'ASA des Bas-Champs	59
<u>Annexe 5</u> : Modèle de convention pour la réalisation des travaux et l'accès aux parcelles	65
<u>Annexe 6</u> : Modèle de convention relative à la mise à disposition gratuite de l'exercice du droit de pêche entre les propriétaires riverains et l'AAPPMA (à défaut la Fédération de Pêche de la Somme)	68
<u>Annexe 7</u> : Modèle de convention cadre relative à la mise en œuvre de l'article L. 435-5 du Code de l'Environnement entre l'ASA des Bas-Champs et la Fédération Départementale de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	70



PRÉFÈTE DE LA SOMME

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

La Préfète de la Région Picardie
Préfète de la Somme
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

COPIE

**ARRETE PREFECTORAL approuvant les statuts de
l'association syndicale autorisée des Bas Champs de la
Somme**

Vu l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60 ;

Vu le décret n°2006-504 du 03 mai 2006 portant application de l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004 et notamment ses articles 13,19,20,40 et 102 ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 ;

Vu L' arrêté préfectoral du 24 octobre 1931 instituant l'association syndicale autorisée de dessèchement et défense contre la mer des Bas Champs de la Somme ;

Vu la délibération de l'assemblée des propriétaires de l'association syndicale autorisée des Bas Champs de la Somme en date du 12 juin 2015 adoptant la modification des statuts ;

Vu les statuts de l'association syndicale autorisée des Bas Champs de la Somme ;

Vu le courrier du Président de l'Association syndicale transmettant les statuts de l'association syndicale autorisée des Bas Champs de la Somme reçu en sous préfecture d'Abbeville, le 3 août 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Jacques BANDERIER, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

Vu l'arrêté de subdélégation de signature du 4 août 2015 de Monsieur Jacques BANDERIER, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer à Monsieur Stéphane LEGOASTER, Chef du service de l'environnement, de la mer et du littoral pour tous actes relatifs au fonctionnement des associations syndicales ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Somme :

ARRETE:

Article 1:

Les statuts de l' **association syndicale autorisée des Bas Champs de la Somme** tels que modifiés et adoptés par l'assemblée de ses propriétaires par délibération du 12 juin 2015 sont approuvés.

Article 2:

Cet arrêté préfectoral sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme, affiché dans les communes de Brutelles, Cayeux, Lanchères, Pendé et Woignarue et notifié au Président de l'association syndicale autorisée des Bas Champs de la Somme à qui il appartiendra de le notifier aux propriétaires.

Les dispositions statutaires sont disponibles au siège administratif de l'Association.

Article 3:

Le Président de l'association syndicale autorisée des Bas Champs de la Somme, les maires des communes de Brutelles, Cayeux, Lanchères, Pendé et Woignarue, le directeur des finances publiques et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

A Amiens, le

- 2 OCT. 2015

Pour le Préfet,
Par déléation,

Pour le Directeur départemental des
Territoires et de la Mer,

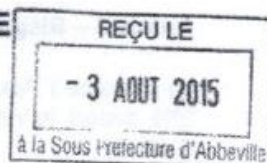
Par déléation,

Le Chef du Service de l'Environnement, de la Mer



STATUTS DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DES BAS CHAMPS DE LA SOMME

Chapitre I : Les éléments identifiants



Article 1er - Constitution de l' Association syndicale autorisée

Sont réunis en Association syndicale autorisée, les propriétaires de terrains bâtis et non bâtis que renferme le périmètre cartographié en annexe répartis en trois sections :

Section de Cayeux : commune de Cayeux

Section de Lanchères : communes de Brutelles, Lanchères et Woignarue

Section de Pendé : commune de Pendé

Font également partie de l'Association, l'Etat et les collectivités pour les parcelles dont ils sont propriétaires dans le périmètre.

L'association syndicale autorisée de dessèchement et défense contre la mer des Bas Champs de la Somme a été créée par arrêté préfectoral du 24 octobre 1931.

Elle est soumise aux réglementations en vigueur notamment à l'Ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 et ses textes d'application (décret 2006-504 du 3 mai 2006), ainsi qu'aux dispositions spécifiées dans les présents statuts et dans le règlement de service lorsque celui-ci existe.

L'article 60 de l'ordonnance du 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 précise «les associations syndicales de propriétaires constituées en vertu des lois des 12 et 20 août 1790, 14 floréal an XI, 16 septembre 1807, 21 juin 1865 et 8 avril 1898 sont régies par les dispositions de la présente ordonnance.

L'association syndicale est soumise à la tutelle du préfet dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Article 2 – Principes fondamentaux concernant le périmètre syndical

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'ordonnance du 1er juillet 2004, les droits et obligations, qui dérivent de la constitution de l'association, sont attachés aux immeubles compris dans le périmètre et les suivent, en quelque main qu'ils passent, jusqu'à sa dissolution ou la réduction de son périmètre.

- Les propriétaires membres ont l'obligation d'informer :

- les acheteurs éventuels des parcelles engagées dans l'association des charges et des droits attachés à ces parcelles,
- les locataires de l'immeuble de cette inclusion et des servitudes afférentes,
- lors de la mutation d'un bien compris dans le périmètre d'une association syndicale, avis doit être donné, dans les conditions prévues à l'article 20 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la co-propriété des immeubles bâtis, à l'association qui peut faire opposition dans les conditions prévues audit article pour obtenir le paiement des sommes restant dues par l'ancien propriétaire,

Toute mutation de propriété d'un immeuble inclus dans le périmètre doit, également, être notifiée au président de l'association par le notaire qui en fait le constat.

Toute mutation ayant eu lieu avant le 1^{er} janvier de l'année en cours et n'ayant pas été notifiée à l'association dans les formes susvisées avant la date à laquelle le rôle de la même année est rendu exécutoire ne lui est pas opposable, le propriétaire connu restant à ce titre débiteur des redevances syndicales appelées au titre du dit rôle.

Chaque année, le président constate les mutations de propriétés survenues pendant l'année précédente et modifie en conséquence l'état nominatif des propriétaires associés, ainsi que la liste des membres admis à constituer l'assemblée des propriétaires. De même si nécessaire il modifie le plan du périmètre.

Article 3 – Siège, nom

Le siège de l' Association est fixée en Mairie de Lanchères
Elle prend le nom de **ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DES BAS CHAMPS DE LA SOMME**

Le siège administratif est situé 92 bis rue du Mont Rôti 80410 CAYEUX SUR MER

Article 4 - Objet

L'association a pour objet :

- L'exécution de tous types d'actions ou de travaux contribuant au bon équilibre et au bon fonctionnement des cours d'eau, canaux, courses et fossés à sa charge.
L'objet de l'association comprend aussi l'exécution et la conservation en bon état des lits mineurs, des berges et ripisylves de son périmètre de compétence.
Et plus généralement de tous ouvrages ou travaux entraînant une amélioration de sa mission principale et s'y rapportant directement ou indirectement.
- La contribution aux actions visant à la prévention des risques naturels liés à la submersion, l'intrusion marine et l'inondation par remontée de nappe sur le territoire des communes de Cayeux, Brutelles, Lanchères, Pendé et Woignarue.
L'association assure également la gestion des ouvrages de protection et de régulation des niveaux d'eau revêtant un caractère d'intérêt général sur son périmètre de compétence

A titre ponctuel ou marginal, l'association pourra mettre en œuvre ou prendre part à toutes actions ou opérations d'intérêt collectif ou particulier contribuant à l'accomplissement de son objet principal ou qui en sont le complément naturel.

Les missions de l'association doivent permettre de répondre aux obligations légales qui s'imposent à ses membres notamment les articles L 211-1 et L. 215-14 à L. 215-18 du code de l'environnement

Chapitre II

L'Administration

Article 5 - Organes administratifs

L'association a pour organes administratifs, l'assemblée des propriétaires, le syndicat, le président et le vice-président.

L'assemblée des propriétaires

Article 6 -Modalités de représentation à l'assemblée des propriétaires

L'assemblée des propriétaires réunit les propriétaires, répartis en trois sections :

Section de Cayeux : commune de Cayeux

Section de Lanchères : communes de Brutelles, Lanchères et Woignarue

Section de Pendé : commune de Pendé

S'agissant du droit de participer à l'assemblée des propriétaires, la participation des propriétaires est limitée.

Elle est soumise à un seuil minimum d'intérêt défini comme suit:

- Le minimum de surface qui donne droit à faire partie de l'assemblée des propriétaires est de 40 ares de terrain non bâti ou 10 ares de terrain bâti (dépendances, cours, jardins, etc...compris)
- Les propriétaires n'atteignant pas individuellement ces seuils peuvent se réunir pour se faire représenter à l'assemblée par un ou plusieurs d'entre eux à raison d'un représentant par tranche de 40 ares de terrain non bâti ou 10 ares de terrain bâti .

Les collectivités territoriales propriétaires sont représentées par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou par leur représentant désigné par eux au sein de l'assemblée délibérante.

S'agissant des autres règles :

- Le même propriétaire ne peut disposer d'un nombre de voix supérieur à dix , à raison d'une voix par 10 hectares ou fraction de 10 hectares

- Les propriétaires peuvent se faire représenter par un autre propriétaire, usufruitier, locataire, ascendant, descendant. Le pouvoir est écrit et ne vaut que pour une seule réunion. Il est toujours révocable. Le nombre maximum de pouvoirs pouvant être détenu par la même personne est de 2, celle-ci ne peut disposer de plus de 10 voix au total.

Article 7 - Réunion de l'assemblée des propriétaires et délibérations

L'assemblée des propriétaires se réunit tous les ans en session ordinaire.

Les convocations de l'assemblée des propriétaires se font par courrier simple envoyé à chaque membre quinze jours au moins avant la réunion et indiquant le jour, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la séance. Les convocations peuvent également être envoyées par télécopie ou courrier électronique ou être remises en main propre par le Président.

En cas d'urgence, le délai de convocation peut être abrégé à cinq jours.

Dans le même délai le préfet et l'exécutif des communes sur le territoire desquelles s'étend le périmètre de l'association sont avisés de la réunion et de ce qu'ils peuvent y assister ou y déléguer un représentant avec voix consultative.

L'assemblée des propriétaires délibère valablement quand le total des voix des membres présents ou représentés est au moins égal à la moitié plus une du total des voix de ses membres. Néanmoins lorsque cette condition n'est pas remplie dans une première réunion, une seconde réunion est faite au minimum dans la demi heure qui suit et l'assemblée délibère alors valablement quel que soit le nombre des voix représentées.

Les délibérations sont adoptées à la majorité des voix des membres présents et représentés.

L'assemblée des propriétaires peut se réunir en session extraordinaire à la demande du syndicat, du préfet ou de la majorité de ses membres réclamant cette convocation par lettre écrite collectivement au président.

Le président vérifie la régularité des mandats donnés par les membres de l'assemblée au plus tard au début de chacune de ses séances.

L'assemblée des propriétaires est présidée par le président, à défaut par le vice-président.

Toute délibération est constatée par un procès verbal signé par le Président et indiquant le résultat des votes. Le texte de la délibération soumise au vote y est annexé. Le procès verbal indique également la date et le lieu de la réunion. Il lui est annexé la feuille de présence. Ce procès verbal est conservé dans le registre des délibérations.

En cas de partage de voix, sauf si le scrutin est secret, la voix du Président est prépondérante.

Le vote a lieu à scrutin secret à la demande d'au moins un tiers des personnes présentes dans la salle ayant voix délibérative ou à la demande du Président.

Article 8 : Attributions de l'assemblée des propriétaires

L'assemblée des propriétaires élit les membres du syndicat chargés de l'administration de l'association

Elle délibère sur

- o les propositions de modification statutaire ou de périmètre
- o les emprunts d'un montant supérieur à cinq cent mille euros
- o le principe et le montant des éventuelles indemnités du président et du vice président.
- o le rapport d'activité de l'association prévu à l'article 23 de l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004
- o l'adhésion à une union ou la fusion avec une autre association
- o toute question qui lui est soumise en application d'une loi ou d'un règlement

Le Syndicat

Article 9: Composition

Le syndicat est composé de dix syndics titulaires et de cinq syndics suppléants élus élus par l'assemblée des propriétaires parmi l'ensemble des membres.

- cinq syndics titulaires et deux suppléants sont élus par les propriétaires de la section de Cayeux
- quatre syndics titulaires et deux suppléants sont élus par les propriétaires de la section de Lanchères
- un syndic titulaire et un suppléant sont élus par les propriétaires de la section de Pendé

Les fonctions de syndic durent six ans, ils sont indéfiniment rééligibles. Un membre démissionnaire ou empêché définitivement d'exercer ses fonctions est remplacé par un suppléant de la même section jusqu'à la prochaine élection et pour la durée restante du mandat.

Le renouvellement des syndics a lieu par série tous les deux ans, sur les bases suivantes :

Série A : un syndic titulaire et un suppléant pour chacune des trois sections

Série B : deux syndics titulaires et deux suppléants pour la section de Cayeux
deux syndics titulaires et deux suppléants pour la section de Lanchères

Série C : deux syndics titulaires et deux suppléants pour la section de Cayeux
deux syndics titulaires et deux suppléants pour la section de Lanchères

Le syndicat se réunit au moins deux fois par an au siège administratif de l'association.

Le syndicat délibère valablement lorsque la moitié plus un de ses membres sont présents ou représentés

Néanmoins, lorsque cette condition n'est pas remplie dans une première réunion, une seconde réunion est organisée dans les 5 jours qui suivent et le syndicat délibère alors valablement quel que soit le nombre des voix représentées.

Article 10 : Attributions du syndicat

Le syndicat règle par ses délibérations les affaires de l'association. Il est chargé notamment :

- des projets de travaux et de leur exécution,
- des catégories de marché qui en raison de leur nature ou du montant financier engagé doivent lui être soumis pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité au président,
- de voter le budget annuel et le cas échéant le budget supplémentaire et les décisions modificatives,
- d'arrêter le rôle des redevances syndicales et les bases de répartition des dépenses entre les membres de l'association,
- de délibérer sur les emprunts dans la limite fixée par l'assemblée des propriétaires,
- du compte de gestion et du compte administratif,
- de l'autorisation donnée au président d'agir en justice,
- de délibérer sur des accords ou convention entre l'association et des collectivités publiques ou privées qui peuvent prévoir une contribution financière de ces collectivités à l'association dans les limites de la compétence de cette dernière,
- d'élaborer et modifier, le cas échéant, le règlement de service,
- enfin faire des propositions sur tout ce qu'il croira utile aux intérêts de l'association,

Les délibérations sont adoptées à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage de voix, sauf si le scrutin est secret, la voix du Président est prépondérante.

Les modalités de délibération sont :

- majorité absolue des voix des membres présents et représentés au premier tour
- majorité relative au second

Les délibérations sont signées par le président et un autre membre du syndicat

Le Président

Article 11 – Nomination du Président et du Vice Président

Le Président et le Vice président sont élus par le syndicat

Les modalités de l'élection sont :

- majorité absolue des voix des membres présents et représentés au premier tour
- majorité relative au second

L'élection du Président est présidée par le président sortant ou à défaut, par le plus ancien syndic.

Le Président et le vice Président sont indéfiniment rééligibles. La durée de leur mandat est de deux ans.

Ils ne peuvent représenter la même section.

Article 12 : Attributions du Président

Les principales compétences du Président sont décrites dans les articles 23 de l'Ordonnance du 1^{er} juillet 2004 et 28 du décret du 3 mai 2006 notamment :

- le Président prépare et exécute les délibérations de l'Assemblée des Propriétaires et du Syndicat.
- Il certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire des actes pris par les organes de l'association syndicale.
- Il en convoque et préside les réunions.
- Il est son représentant légal.
- Il gère les marchés de travaux, de fournitures et de services qui lui sont délégués par le Syndicat. Il est la personne responsable des marchés.

- Il tient à jour l'état nominatif des propriétaires des immeubles inclus dans le périmètre de l'association ainsi que le plan parcellaire.
- Il veille à la conservation des plans, registres et aux documents relatifs à l'administration de l'association qui sont déposés au secrétariat de l'association.
- Il constate les droits de l'association syndicale autorisée et liquide des recettes.
- Il est l'ordonnateur de l'Association.
- Il prépare et rend exécutoires les rôles.
- Il tient la comptabilité de l'engagement des dépenses.
- Il est le chef des services de l'association
- Il recrute, gère et affecte le personnel, il fixe les conditions de sa rémunération Le cas échéant, il élabore le règlement intérieur du personnel.
- Il élabore un rapport au minimum biennal sur l'activité de l'association et sa situation financière analysant notamment le compte administratif.
- Le Vice-président supplée le Président absent ou empêché.

Le président et le vice président peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'assemblée de propriétaire en décide ainsi par délibération qui en fixe le principe et le montant pour la durée de leur mandat.

Article 13 : Commission d'appel d'offres marchés publics

Les modalités de fonctionnement de la commission d'appel d'offres à caractère permanent sont celles prévues par le Code des Marchés Publics.

Elle est présidée par le Président et comporte au moins deux autres membres du Syndicat désignés par ce dernier.

Les modalités de fonctionnement de ces commissions sont celles prévues par le Code des Marchés Publics pour les communes de moins de 3 500 habitants, le Président jouant le rôle du Maire.

Peuvent participer, avec voix consultatives, aux réunions de la commission d'appel d'offres : des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation et lorsqu'ils y sont invités par le Président de la commission d'appel d'offres, le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Une commission spéciale peut aussi être constituée pour la passation d'un marché déterminé sur délibération du Syndicat qui détermine le nombre de membres.

Chapitre III Les dispositions financières

Article 14: Comptable de l'association

Les fonctions de comptable de l'association sont confiées au receveur municipal de la commune de Saint-Valery.

Le comptable est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les recettes et les dépenses, de procéder au recouvrement de tous les revenus de l'association, de toutes les sommes qui lui seraient dues, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnancées par le président jusqu'à concurrence des crédits régulièrement accordés.

Article 15: Voies et moyens nécessaires pour subvenir à la dépense

Il est pourvu aux dépenses de premier établissement et de fonctionnement au moyen:

- de redevances dues par ses membres, liste arrêtée au 01/01 de l'année
- de dons et de legs,
- du produit des cessions d'éléments d'actifs,
- de subventions de diverses origines,
- du revenu des biens meubles ou immeubles de l'association,

- du produit des emprunts,
- le cas échéant, l'amortissement, les provisions et le résultat disponible de la section de fonctionnement,
- de tout autre produit afférent aux missions de l'association et notamment les participations financières des membres de l'association correspondant à des prestations réalisées à leur demande et relevant exclusivement de l'intérêt privé (curage de mares, de fossés, dessouchage, débroussaillage de berges, reprise de matériaux, pose de buses....
- toutes ressources prévues à l'article 31 de l'Ordonnance du 1^{er} juillet 2004.

Les redevances annuelles feront l'objet d'un ou plusieurs appels de cotisation selon des modalités fixées par le Syndicat.

Le recouvrement des créances de l'association s'effectue comme en matière de contributions directes. Aucune pénalité de retard ne peut être instaurée par les statuts ou par délibération des organes.

Les taxes sont établies annuellement par le syndicat et sont dues par les membres appartenant à l'association au 1^{er} janvier de l'année de leur liquidation.

Le syndicat prend une délibération pour arrêter les bases de répartition des dépenses entre les membres de l'association en se conformant aux dispositions de l'article 51 du décret du 03 mai 2006.

Les bases de répartition des redevances entre les membres de l'association tiennent compte de l'intérêt de chaque propriété à l'exécution des missions de l'association.

Le mode de répartition ainsi défini s'applique aussi aux redevances spéciales relatives à l'exécution financière des jugements et transactions sauf décision contraire du Syndicat. Le membre bénéficiaire du jugement ou partie à la transaction n'est pas soumis à la redevance y afférente.

Article 16

Le montant des recettes annuelles doit permettre de faire face :

- Aux intérêts et aux annuités d'amortissement des emprunts restant dus
- Aux intérêts et aux annuités d'amortissement des emprunts restant dus pour l'ensemble des actions accompagnées par l'ASA dans le cadre de la convention qui la lie au gestionnaire du système d'endiguement pour la lutte contre le risque inondation;
- Aux frais généraux annuels d'exploitation, d'entretien et de fonctionnement des ouvrages de l'association ;
- Aux frais de fonctionnement et d'administration générale de l'association ;
- Au déficit éventuel des exercices antérieurs ;
- A la constitution éventuelle de réserves destinées à faire face aux éventuels retards dans le recouvrement des cotisations dues par les membres, aux grosses réparations et au renouvellement des équipements ;

Article 17:

A chaque début d'exercice le projet de budget établi par le président de l'Association syndicale est déposé au siège de l'association pendant quinze jours.

Le budget est ensuite voté par le syndicat et transmis au préfet.

Chapitre IV dispositions relatives à l'intervention de l'ASA

Article 18:

Le syndicat désigne les hommes de l'art chargés de la préparation des projets et de la direction des travaux. Dans ce cadre les dispositions de la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée sont applicables aux associations syndicales autorisées.

Article 19: Travaux d'entretien et de restauration

La fréquence des travaux d'entretien du réseau hydrographique en charge de l'association sera laissée à l'appréciation du syndicat selon les nécessités et aux époques déterminées par ce dernier.

L'association est également tenue de faire exécuter les travaux extraordinaires qui seraient ordonnés par le Préfet sur les portions du réseau qui seraient jugés en avoir besoin.

Au-delà de la protection des biens et personnes contre les risques d'inondation, les travaux de restauration et d'aménagement visent également à recouvrer le bon état écologique des cours d'eau, canaux, courses et fossés conformément à la Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000

L'ASA accompagne financièrement les travaux publics portant sur les ouvrages propriétés de l'ASA et aux ouvrages classés propriétés ou non de l'ASA participant au système d'endiguement de la Baie de Somme sud relevant du champ de compétence du gestionnaire du système d'endiguement, concourant à la protection du territoire contre les intrusions marines. Pour les ouvrages dont n'est pas propriétaire l'ASA, n'est concernée par le présent paragraphe, que la digue des Bas Champs.

Tous les travaux seront exécutés conformément aux textes législatifs et réglementaires du code de l'environnement.

Article 20 – Obligations des riverains et propriétaires

En dehors des travaux réalisés par l'association, l'entretien usuel du réseau hydrographique reste du ressort des riverains. Les obligations de ces derniers sont précisées dans le règlement intérieur de l'association.

Les riverains devront supporter le dépôt sur leur terrain des matières et/ou produits provenant des travaux.

Les matières restées sans emploi seront laissées à leur disposition, sous défense expresse de les rejeter dans le cours d'eau; leur régalage pourra être exécuté sous réserve de leur conformité avec les textes législatifs et réglementaires du code de l'environnement.

Article 21: Passage sur les propriétés riveraines

Les contraintes résultant des travaux et ouvrages de l'association tant pour leur création que pour leur fonctionnement font partie des obligations au sens de l'article 3 de l'Ordonnance du 1^{er} juillet 2004.

Les riverains devront laisser passage sur leurs terrains, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, aux membres du Syndicat, fonctionnaires et agents des services compétents, dans l'exercice de leur fonction, ainsi qu'aux entrepreneurs et ouvriers chargés des travaux de restauration et d'aménagement et de tout autre travail intéressant l'entretien ou l'amélioration du cours d'eau et des fossés.

Ces mêmes personnes ne pourront toutefois user du droit de passage sur les terrains bâtis et jardins attenants qu'après en avoir prévenu le propriétaire.

Chapitre V Modification des statuts – Dissolution

Article .22 . Modifications des statuts

Les modifications statutaires autres que celles portant sur son objet ou sur le périmètre syndical (extension, distraction) font l'objet d'une délibération de l'Assemblée des Propriétaires convoquée en session extraordinaire à cet effet puis sont soumises à l'autorisation du préfet.

Les modifications de l'objet ou du périmètre de l'association sont soumises aux conditions fixées par les articles 37 et 38 de l'Ordonnance du 1^{er} juillet 2004 et les articles 67 à 70 du décret du 3 mai 2006.

Lorsque la modification de périmètre porte sur une surface inférieure à 7 % de la superficie incluse dans le périmètre de l'Association, la procédure peut être simplifiée :

- concernant l'extension de périmètre, la proposition de modification est soumise au syndicat si tous les propriétaires des terrains à agréger se sont déclarés par écrit favorables à l'agrégation de leurs parcelles au périmètre de l'Association
- concernant la distraction, l'assemblée des propriétaires peut décider que la proposition de distraction soit soumise uniquement au syndicat.

Article 23: Dissolution

Les conditions dans lesquelles l'association est dissoute ainsi que la dévolution du passif et de l'actif sont déterminées par le Syndicat. Elles doivent tenir compte des droits des tiers et sont mentionnées dans l'acte prononçant la dissolution. Les propriétaires membres de l'association sont redevables des dettes de l'association jusqu'à leur extinction totale.

Les dettes peuvent être prises en charge par une collectivité territoriale ou un organisme tiers selon des modalités à fixer dans l'arrêté de dissolution.

Approuvé par arrêté préfectoral du

- 2 OCT. 2015

Pour le Préfet,
Par délégation,



ANNEXE 2 : Délibération de l'ASA des Bas-Champs

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE
CANTON DE FRIVILLE-ESCARBOTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DES BAS-CHAMPS DE LA SOMME

Nbre de membres en exercice : 10
Nbre de membres présents : 7
Nbre de membres votants : 7

Date de convocation : 02/03/2016

SEANCE DU 17 MARS 2016

L'an deux mille seize, le 17 mars à 10 heures, le Syndicat de l'association dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Cayeux Sur Mer sous la présidence de Monsieur Thierry LECLERCQ, Président.

Présents : MM. NOIRET Emmanuel, DENEUX Daniel, BRUNET Régis, FRETE Claude, DEFRANCE Jean-Claude et VATEL André, Syndics.

Assistaient à la séance :

M.BOUTTE, délégué de la commune de Cayeux Sur Mer,
MM.CAILLEUX et DEVILLERS, délégués de la commune de Woignarue,
MM. DUCROCQ et BLONDIN, Maire et délégué de la commune de Pendé,
M. FRUCHART, représentant la commune de Brutelles,
MM. TRIPLET, BLIN et DESANLIS, représentants le SMBS,
M. DAVION, représentant l'AMEVA,
M. BUIGNET Bernard, Syndic suppléant,
Mme STEENS et M. GRANDSERT.

Excusés : M. le Sous-préfet d'Abbeville, MM. QUENNESSEN Philippe, DE THEZY Patrice, syndics, M. DELOISON, délégué de la commune de Lanchères, M.LADON, Pôle de gestion du littoral.

OBJET : Programme de restauration et d'entretien des Bas champs de Cayeux 2016-2020

Vu les statuts et les compétences exercées par l'Association Syndicale Autorisée des Bas Champs de la Somme en matière d'entretien et de gestion de son réseau hydrographique,

Vu la Directive Cadre Européenne 2000/60/CE et les objectifs du SDAGE Artois-Picardie 2016-2020 sur la masse d'eau du canal de Cayeux (AR28),

Vu l'étude de programmation de travaux élaborée par l'EPTB Somme-AMEVA pour la période 2016-2020 et les dossiers réglementaires associés.

Monsieur Thierry LECLERCQ,Président de l'Association Syndicale, rappelle aux membres du Syndicat le contenu du programme de travaux issu de l'étude AMEVA.

Le montant estimatif de ce plan quinquennal s'élève à 192 050 € TTC pour les travaux d'entretien et 361 980€ TTC pour les travaux de restauration et d'aménagement.

Le programme pourra bénéficier d'un financement dans le cadre du Plan Somme 2015-2020 jusqu'à 80 % (fiche action 10.2). La part résiduelle sera prise en charge par l'ASA, maître d'ouvrage des travaux.

Après en avoir délibéré,

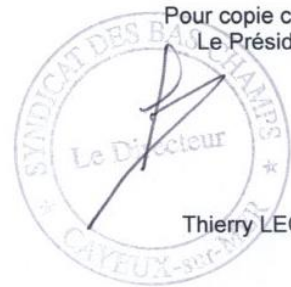
Le Syndicat

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

- APPROUVE le principe et les caractéristiques principales du programme de travaux 2016-2020 des Bas Champs de Cayeux,
- APPROUVE le plan de financement proposé,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les demandes de subvention correspondantes, à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier et à lancer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le ...



Pour copie conforme,
Le Président

Thierry LECLERCQ

ANNEXE 3 : Liste des parcelles concernées par le programme de travaux et indicateurs des secteurs hors partages et accessibles dans le cadre du L 435-5

COMMUNE	SECTION	N° de parcelle	Cours d'eau
Lanchères	OA	277	Courant à Poissons
Lanchères	OA	31	Courant à Poissons
Lanchères	OA	28	Courant à Poissons
Lanchères	OA	27	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1484	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1486	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1485	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1488	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1489	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1490	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1493	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1491	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1495	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1497	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1494	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1492	Courant à Poissons
Lanchères	OB	313	Courant à Poissons
Lanchères	OB	315	Courant à Poissons
Lanchères	OB	316	Courant à Poissons
Lanchères	OB	317	Courant à Poissons
Lanchères	OB	320	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1497	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1500	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1556	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1558	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1557	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1555	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1501	Courant à Poissons
Lanchères	OB	322	Courant à Poissons
Lanchères	OB	323	Courant à Poissons
Lanchères	OB	327	Courant à Poissons
Lanchères	OB	328	Courant à Poissons
Lanchères	OB	329	Courant à Poissons
Lanchères	OB	330	Courant à Poissons
Lanchères	OB	336	Courant à Poissons
Lanchères	OB	338	Courant à Poissons
Lanchères	OB	332	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1504	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1507	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1508	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	347	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	343	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	344	Courant à Poissons
Cayeux-sur-Mer	D	741	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	D	297	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	D	298	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	D	299	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	D	703	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	D	302	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	D	350	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	D	628	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	D	352	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	D	353	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	D	355	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	D	356	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	D	354	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	D	351	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	D	346	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	D	357	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	D	358	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	D	359	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	D	360	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	D	361	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	D	362	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	D	363	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	D	338	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	1	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	2	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	85	Canal de Cayeux

Cayeux-sur-Mer	C	86	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	87	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	88	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	89	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	475	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	90	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	91	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	92	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	93	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	94	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	95	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	96	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	101	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	102	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	120	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	121	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	122	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	128	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	129	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	364	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	365	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	366	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	368	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	387	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	386	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	247	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	201	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	200	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	249	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	258	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	259	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	202	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	210	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	257	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	211	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	212	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	260	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	262	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	222	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	223	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	C	224	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	503	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	504	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	502	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	263	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	264	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	265	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	498	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	496	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	497	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	495	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	494	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	493	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	492	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	607	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	606	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	605	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	603	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	602	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	483	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	484	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	485	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	486	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	444	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	597	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	596	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	594	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	593	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	592	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	442	Canal de Cayeux

Cayeux-sur-Mer	B	436	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	443	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	586	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	437	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	585	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	566	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	565	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	123	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	122	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	121	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	120	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	905	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	904	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	903	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	902	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	147	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	148	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	149	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	901	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	168	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	896	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	895	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	894	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	892	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	166	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	169	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	167	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	154	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	153	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	180	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	890	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	889	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	182	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	181	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	785	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	183	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	184	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	185	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	784	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	771	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	772	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	118	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	101	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	119	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	730	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	100	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	99	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	98	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	768	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	767	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	97	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	758	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	93	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	1261	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	E	1262	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	47	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	A	801	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	726	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	A	665	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	A	664	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	44	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	797	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	749	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	A	662	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	A	661	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	1	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	4	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	5	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	6	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	7	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	8	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	9	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	B	10	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	A	660	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	A	659	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	A	656	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	A	654	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	A	655	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	A	621	Canal de Cayeux
Cayeux-sur-Mer	A	614	Canal de Cayeux

Cayeux-sur-Mer	A	613	Canal de Cayeux
Brutelles	B	89	Canal de Brutelles
Brutelles	B	220	Canal de Brutelles
Brutelles	B	675	Canal de Brutelles
Brutelles	B	222	Canal de Brutelles
Brutelles	B	221	Canal de Brutelles
Brutelles	B	230	Canal de Brutelles
Brutelles	B	216	Canal de Brutelles
Brutelles	B	214	Canal de Brutelles
Brutelles	B	213	Canal de Brutelles
Brutelles	B	212	Canal de Brutelles
Brutelles	B	273	Canal de Brutelles
Brutelles	B	231	Canal de Brutelles
Brutelles	B	273	Canal de Brutelles
Brutelles	B	210	Canal de Brutelles
Brutelles	B	261	Canal de Brutelles
Brutelles	B	272	Canal de Brutelles
Brutelles	B	209	Canal de Brutelles
Brutelles	B	207	Canal de Brutelles
Brutelles	B	205	Canal de Brutelles
Brutelles	B	235	Canal de Brutelles
Brutelles	B	234	Canal de Brutelles
Brutelles	B	240	Canal de Brutelles
Brutelles	B	241	Canal de Brutelles
Brutelles	B	208	Canal de Brutelles
Brutelles	B	202	Canal de Brutelles
Brutelles	B	201	Canal de Brutelles
Brutelles	B	242	Canal de Brutelles
Brutelles	B	243	Canal de Brutelles
Brutelles	B	264	Canal de Brutelles
Brutelles	B	257	Canal de Brutelles
Brutelles	B	258	Canal de Brutelles
Brutelles	A	33	Canal de Brutelles
Brutelles	A	26	Canal de Brutelles
Brutelles	A	25	Canal de Brutelles
Brutelles	A	24	Canal de Brutelles
Brutelles	A	169	Canal de Brutelles
Brutelles	A	173	Canal de Brutelles
Brutelles	A	171	Canal de Brutelles
Brutelles	A	42	Canal de Brutelles
Brutelles	A	39	Canal de Brutelles
Brutelles	A	38	Canal de Brutelles
Brutelles	A	36	Canal de Brutelles
Brutelles	A	35	Canal de Brutelles
Brutelles	A	62	Canal de Brutelles
Brutelles	A	63	Canal de Brutelles
Brutelles	A	64	Canal de Brutelles
Brutelles	A	66	Canal de Brutelles
Brutelles	A	141	Canal de Brutelles
Brutelles	A	142	Canal de Brutelles
Brutelles	A	143	Canal de Brutelles
Brutelles	A	32	Canal de Brutelles
Brutelles	A	159	Canal de Brutelles
Brutelles	A	68	Canal de Brutelles
Brutelles	A	137	Canal de Brutelles
Brutelles	A	71	Canal de Brutelles
Brutelles	A	72	Canal de Brutelles
Brutelles	A	129	Canal de Brutelles
Brutelles	A	1	Canal de Brutelles
Brutelles	A	140	Canal de Brutelles
Brutelles	A	70	Canal de Brutelles
Brutelles	A	146	Canal de Brutelles
Brutelles	A	112	Canal de Brutelles
Brutelles	A	120	Canal de Brutelles
Brutelles	A	148	Canal de Brutelles
Brutelles	A	106	Canal de Brutelles
Brutelles	A	107	Canal de Brutelles
Brutelles	A	113	Canal de Brutelles
Brutelles	A	105	Canal de Brutelles
Brutelles	A	150	Canal de Brutelles

Brutelles	A	118	Canal de Brutelles
Brutelles	A	127	Canal de Brutelles
Brutelles	A	187	Canal de Brutelles
Brutelles	A	188	Canal de Brutelles
Brutelles	A	145	Canal de Brutelles
Lanchères	C	289	Canal de Lanchères
Lanchères	F	137	Canal de Lanchères
Lanchères	F	102	Canal de Lanchères
Lanchères	F	96	Canal de Lanchères
Lanchères	F	103	Canal de Lanchères
Lanchères	F	104	Canal de Lanchères
Lanchères	F	90	Canal de Lanchères
Lanchères	F	89	Canal de Lanchères
Lanchères	C	268	Canal de Lanchères
Lanchères	C	269	Canal de Lanchères
Lanchères	C	270	Canal de Lanchères
Lanchères	C	272	Canal de Lanchères
Lanchères	C	240	Canal de Lanchères
Lanchères	C	436	Canal de Lanchères
Lanchères	C	437	Canal de Lanchères
Lanchères	C	271	Canal de Lanchères
Lanchères	C	237	Canal de Lanchères
Lanchères	C	276	Canal de Lanchères
Lanchères	C	236	Canal de Lanchères
Lanchères	C	283	Canal de Lanchères
Lanchères	C	284	Canal de Lanchères
Lanchères	C	285	Canal de Lanchères
Lanchères	C	234	Canal de Lanchères
Lanchères	C	235	Canal de Lanchères
Lanchères	F	231	Canal de Lanchères
Lanchères	C	287	Canal de Lanchères
Lanchères	B	100	Canal de Lanchères
Lanchères	B	101	Canal de Lanchères
Lanchères	B	125	Canal de Lanchères
Lanchères	B	154	Canal de Lanchères
Lanchères	B	153	Canal de Lanchères
Lanchères	B	130	Canal de Lanchères
Lanchères	B	129	Canal de Lanchères
Lanchères	B	437	Canal de Lanchères
Lanchères	B	534	Canal de Lanchères
Lanchères	B	236	Canal de Lanchères
Lanchères	B	235	Canal de Lanchères
Lanchères	B	522	Canal de Lanchères
Lanchères	B	234	Canal de Lanchères
Lanchères	B	575	Canal de Lanchères
Lanchères	B	573	Canal de Lanchères
Lanchères	B	574	Canal de Lanchères
Lanchères	B	387	Canal de Lanchères
Lanchères	B	388	Canal de Lanchères
Lanchères	B	591	Canal de Lanchères
Lanchères	B	592	Canal de Lanchères
Lanchères	B	398	Canal de Lanchères
Lanchères	B	605	Canal de Lanchères
Lanchères	C	327	Canal de Lanchères
Lanchères	C	329	Canal de Lanchères
Lanchères	C	349	Canal de Lanchères
Lanchères	C	412	Canal de Lanchères
Lanchères	C	84	Canal de Lanchères
Lanchères	C	398	Canal de Lanchères
Lanchères	C	566	Canal de Lanchères
Lanchères	C	390	Canal de Lanchères
Lanchères	C	604	Canal de Lanchères
Lanchères	C	318	Canal de Lanchères
Lanchères	C	328	Canal de Lanchères
Lanchères	C	399	Canal de Lanchères
Lanchères	C	82	Canal de Lanchères
Lanchères	C	80	Canal de Lanchères
Lanchères	A	183	Canal de Lanchères
Lanchères	A	184	Canal de Lanchères
Lanchères	A	185	Canal de Lanchères

Lanchères	A	39	Canal de Lanchères
Lanchères	A	38	Canal de Lanchères
Lanchères	A	37	Canal de Lanchères
Lanchères	B	11	Canal de Lanchères
Lanchères	B	13	Canal de Lanchères
Lanchères	B	14	Canal de Lanchères
Lanchères	B	10	Canal de Lanchères
Lanchères	B	8	Canal de Lanchères
Lanchères	B	7	Canal de Lanchères
Lanchères	B	435	Canal de Lanchères
Lanchères	B	49	Canal de Lanchères
Lanchères	B	50	Canal de Lanchères
Lanchères	B	51	Canal de Lanchères
Lanchères	B	6	Canal de Lanchères
Lanchères	B	163	Canal de Lanchères
Lanchères	B	647	Canal de Lanchères
Lanchères	B	52	Canal de Lanchères
Lanchères	B	53	Canal de Lanchères
Lanchères	B	54	Canal de Lanchères
Lanchères	B	55	Canal de Lanchères
Lanchères	B	56	Canal de Lanchères
Lanchères	B	57	Canal de Lanchères
Lanchères	B	58	Canal de Lanchères
Lanchères	B	96	Canal de Lanchères
Lanchères	B	97	Canal de Lanchères
Lanchères	B	157	Canal de Lanchères
Lanchères	B	438	Canal de Lanchères
Lanchères	B	156	Canal de Lanchères
Lanchères	B	155	Canal de Lanchères
Lanchères	B	154	Canal de Lanchères
Lanchères	B	100	Canal de Lanchères
Lanchères	A	290	Canal de Lanchères
Lanchères	A	75	Canal de Lanchères
Lanchères	A	76	Canal de Lanchères
Lanchères	A	278	Canal de Lanchères
Lanchères	A	74	Canal de Lanchères
Lanchères	A	70	Canal de Lanchères
Lanchères	A	291	Canal de Lanchères
Lanchères	A	86	Canal de Lanchères
Lanchères	A	88	Canal de Lanchères
Lanchères	A	89	Canal de Lanchères
Lanchères	A	90	Canal de Lanchères
Lanchères	A	91	Canal de Lanchères
Lanchères	A	71	Canal de Lanchères
Lanchères	A	69	Canal de Lanchères
Lanchères	A	68	Canal de Lanchères
Lanchères	A	67	Canal de Lanchères
Lanchères	A	92	Canal de Lanchères
Lanchères	A	65	Canal de Lanchères
Lanchères	A	64	Canal de Lanchères
Lanchères	A	63	Canal de Lanchères
Lanchères	A	66	Canal de Lanchères
Lanchères	A	62	Canal de Lanchères
Lanchères	A	162	Canal de Lanchères
Lanchères	A	163	Canal de Lanchères
Lanchères	A	164	Canal de Lanchères
Lanchères	A	168	Canal de Lanchères
Lanchères	A	169	Canal de Lanchères
Lanchères	A	170	Canal de Lanchères
Lanchères	A	171	Canal de Lanchères
Lanchères	A	172	Canal de Lanchères
Lanchères	A	173	Canal de Lanchères
Lanchères	A	251	Canal de Lanchères
Lanchères	A	174	Canal de Lanchères
Lanchères	A	175	Canal de Lanchères
Lanchères	A	177	Canal de Lanchères
Lanchères	A	178	Canal de Lanchères
Lanchères	A	179	Canal de Lanchères
Lanchères	A	180	Canal de Lanchères
Lanchères	A	176	Canal de Lanchères

Lanchères	A	59	Canal de Lanchères
Lanchères	A	58	Canal de Lanchères
Lanchères	A	57	Canal de Lanchères
Lanchères	A	56	Canal de Lanchères
Lanchères	A	55	Canal de Lanchères
Lanchères	A	52	Canal de Lanchères
Lanchères	A	50	Canal de Lanchères
Lanchères	A	54	Canal de Lanchères
Lanchères	A	53	Canal de Lanchères
Lanchères	A	51	Canal de Lanchères
Lanchères	A	40	Canal de Lanchères
Lanchères	A	49	Canal de Lanchères
Lanchères	A	47	Canal de Lanchères
Lanchères	A	46	Canal de Lanchères
Lanchères	A	44	Canal de Lanchères
Lanchères	A	42	Canal de Lanchères
Lanchères	A	41	Canal de Lanchères
Lanchères	A	48	Canal de Lanchères
Lanchères	A	45	Canal de Lanchères
Lanchères	A	181	Canal de Lanchères
Lanchères	A	36	Canal de Lanchères
Lanchères	A	732	Canal de Lanchères
Pendé	A	401	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	402	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	397	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	398	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	399	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	400	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	403	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	404	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	486	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	476	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	475	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	510	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	485	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	509	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	484	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	483	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	482	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	458	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	459	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	435	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	436	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	437	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	433	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	434	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	460	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	461	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	508	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	474	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	515	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	519	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	473	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	472	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	471	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	477	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	470	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	520	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	514	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	468	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	469	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	467	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	613	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	547	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	546	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	393	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	394	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	442	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	443	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	446	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	450	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	444	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	539	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	449	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	511	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	512	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	464	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	463	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	455	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	456	Course de la digue de l'enclos Gatte

Pendé	A	457	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	451	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	355	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	356	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	605	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	55	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	606	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	607	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	608	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	602	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	562	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	561	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	560	Course de la digue de l'enclos Gatte
Pendé	A	52	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	479	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	148	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	147	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	146	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	145	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	143	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	141	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	140	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	139	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	138	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	137	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	136	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	134	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	133	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	144	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	112	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	130	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	132	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	113	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	131	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	127	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	128	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	129	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	313	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	315	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	267	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	268	Course de la digue de l'enclos Gatte
Lanchères	A	126	Course de la digue de l'enclos Gatte
Cayeux-sur-Mer	A	1492	Course de la digue de l'enclos Gatte
Woignarue	OH	531	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	511	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	513	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	515	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	517	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	519	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	283	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	330	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	336	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	328	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	266	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	268	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	269	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	271	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	270	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	272	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	249	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	248	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	429	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	383	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	442	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	297	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	299	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	511	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	513	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	515	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	517	Canal de Woignarue

Woignarue	OH	519	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	283	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	330	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	267	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	328	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	336	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	266	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	280	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	268	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	279	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	374	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	375	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	318	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	269	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	277	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	276	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	271	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	270	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	275	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	274	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	273	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	272	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	249	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	250	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	251	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	252	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	254	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	253	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	229	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	230	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	231	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	225	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	220	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	221	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	219	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	214	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	213	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	215	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	212	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	207	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	186	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	189	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	190	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	468	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	469	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	470	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	471	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	472	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	547	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	474	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	178	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	478	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	279	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	480	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	278	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	374	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	375	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	318	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	277	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	482	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	484	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	486	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	276	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	275	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	274	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	273	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	172	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	171	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	170	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	169	Canal de Woignarue

Woignarue	OH	168	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	167	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	192	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	164	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	272	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	248	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	156	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	247	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	246	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	154	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	155	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	240	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	194	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	148	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	349	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	350	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	550	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	195	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	549	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	352	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	217	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	216	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	211	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	135	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	134	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	196	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	420	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	127	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	540	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	538	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	536	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	123	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	94	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	101	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	93	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	102	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	103	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	104	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	105	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	106	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	108	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	109	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	110	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	418	Canal de Woignarue
Woignarue	OH	91	La Haulle au pont
Woignarue	OH	92	La Haulle au pont
Woignarue	OH	501	La Haulle au pont
Woignarue	OH	421	La Haulle au pont
Woignarue	OH	79	La Haulle au pont
Woignarue	OH	423	La Haulle au pont
Woignarue	OH	120	La Haulle au pont
Woignarue	OH	76	La Haulle au pont
Woignarue	OH	59	La Haulle au pont
Woignarue	OH	61	La Haulle au pont
Woignarue	OH	403	La Haulle au pont
Woignarue	OH	402	La Haulle au pont
Woignarue	OH	64	La Haulle au pont
Woignarue	OH	62	La Haulle au pont
Woignarue	OH	56	La Haulle au pont
Woignarue	OH	62	La Haulle au pont
Woignarue	OH	61	Courant du Montmignon
Woignarue	OH	64	Courant du Montmignon
Woignarue	OH	65	Courant du Montmignon
Cayeux-sur-Mer	OD	27	Courant du Montmignon
Woignarue	OH	66	Courant du Montmignon
Cayeux-sur-Mer	OD	606	Courant du Montmignon
Woignarue	OH	66	Courant du Montmignon
Woignarue	OH	67	Courant du Montmignon
Woignarue	OH	427	Courant du Montmignon
Woignarue	OH	428	Courant du Montmignon

Cayeux-sur-Mer	OD	604	Courant du Montmignon
Woirnarue	OH	25	Courant du Montmignon
Woirnarue	OH	43	Courant du Montmignon
Woirnarue	OH	426	Courant du Montmignon
Cayeux-sur-Mer	OD	759	Courant du Montmignon
Cayeux-sur-Mer	OD	758	Courant du Montmignon
Woirnarue	OH	425	Courant du Montmignon
Cayeux-sur-Mer	OD	22	Courant du Montmignon
Woirnarue	OH	55	Courant du Montmignon
Woirnarue	OH	42	Courant du Montmignon
Woirnarue	OH	765	Courant du Montmignon
Cayeux-sur-Mer	OD	21	Courant du Montmignon
Woirnarue	OH	44	Courant du Montmignon
Woirnarue	OH	45	Courant du Montmignon
Woirnarue	OH	53	Courant du Montmignon
Woirnarue	OH	52	Courant du Montmignon
Woirnarue	OH	54	Courant du Montmignon
Woirnarue	OH	15	Hâble d'Ault
Woirnarue	OH	6	Hâble d'Ault
Woirnarue	OH	7	Hâble d'Ault
Woirnarue	OH	407	Hâble d'Ault
Woirnarue	OH	406	Hâble d'Ault
Woirnarue	OH	405	Hâble d'Ault
Woirnarue	OH	14	Hâble d'Ault
Woirnarue	OH	341	Hâble d'Ault
Woirnarue	OH	13	Hâble d'Ault
Woirnarue	OH	404	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	757	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	756	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	755	Hâble d'Ault
Woirnarue	OH	27	Hâble d'Ault
Woirnarue	OH	28	Hâble d'Ault
Woirnarue	OH	29	Hâble d'Ault
Woirnarue	OH	30	Hâble d'Ault
Woirnarue	OH	31	Hâble d'Ault
Woirnarue	OH	32	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	757	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	756	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	755	Hâble d'Ault
Woirnarue	OH	33	Hâble d'Ault
Woirnarue	OH	34	Hâble d'Ault
Woirnarue	OH	35	Hâble d'Ault
Woirnarue	OH	36	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	202	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	201	Hâble d'Ault
Woirnarue	OH	37	Hâble d'Ault
Woirnarue	OH	38	Hâble d'Ault
Woirnarue	OH	39	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	681	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	54	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	823	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	212	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	740	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	742	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	743	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	744	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	439	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	440	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	434	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	435	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	436	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	437	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	438	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	442	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	447	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	451	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	452	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	453	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	462	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	651	Hâble d'Ault

Cayeux-sur-Mer	OD	464	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	465	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	466	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	739	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	696	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	638	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	636	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	215	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	216	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	637	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	222	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	223	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	224	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	694	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	229	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	230	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	818	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	231	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	431	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	430	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	429	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	633	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	634	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	426	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	425	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	424	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	423	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	422	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	421	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	420	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	419	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	418	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	417	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	407	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	406	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	601	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	280	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	281	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	737	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	738	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	283	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	741	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	299	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	297	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	292	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	29	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	284	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	286	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	285	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	287	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	288	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	289	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	290	Hâble d'Ault
Cayeux-sur-Mer	OD	298	Hâble d'Ault
Woirgnarue	OH	56	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	184	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	27	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	606	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	604	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	183	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	30	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	759	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	182	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	31	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	32	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	33	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	34	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	181	Le Mont mignon
Prog Woirgnarue	OH	60	Le Mont mignon
Woirgnarue	OH	58	Le Mont mignon

Cayeux-sur-Mer	OD	187	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	194	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	188	Le Mont mignon
Woignarue	OH	57	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	196	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	195	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	193	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	192	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	191	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	190	Le Mont mignon
Woignarue	OH	107	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	189	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	174	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	175	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	172	Le Mont mignon
Cayeux-sur-Mer	OD	191	
Brutelles	OA	107	
Brutelles	OA	106	
Woignarue	OH	57	
Brutelles	OA	105	
Cayeux-sur-Mer	OD	145	
Brutelles	OA	188	
Brutelles	OA	187	
Cayeux-sur-Mer	OD	112	
Cayeux-sur-Mer	OD	113	
Cayeux-sur-Mer	OD	109	
Cayeux-sur-Mer	OD	110	
Cayeux-sur-Mer	OD	157	
Cayeux-sur-Mer	OD	129	
Cayeux-sur-Mer	OD	96	
Cayeux-sur-Mer	OD	94	
Cayeux-sur-Mer	OD	93	
Cayeux-sur-Mer	OD	132	
Cayeux-sur-Mer	OD	97	
Cayeux-sur-Mer	OD	127	
Cayeux-sur-Mer	OD	126	
Woignarue	OA	553	
Woignarue	OA	552	
Woignarue	OA	551	
Woignarue	OA	550	
Cayeux-sur-Mer	OD	181	
Cayeux-sur-Mer	OD	128	
Cayeux-sur-Mer	OD	101	
Cayeux-sur-Mer	OD	182	
Cayeux-sur-Mer	OD	123	
Woignarue	OA	554	
Woignarue	OA	549	
Woignarue	OA	548	
Woignarue	OA	547	
Woignarue	OA	546	
Woignarue	OA	545	
Cayeux-sur-Mer	OD	123	
Cayeux-sur-Mer	OD	117	
Cayeux-sur-Mer	OD	116	
Cayeux-sur-Mer	OD	115	
Cayeux-sur-Mer	OD	138	
Cayeux-sur-Mer	OD	139	
Cayeux-sur-Mer	OD	113	
Cayeux-sur-Mer	OD	112	
Cayeux-sur-Mer	OD	129	
Cayeux-sur-Mer	OD	146	
Cayeux-sur-Mer	OD	120	
Cayeux-sur-Mer	OD	148	
Woignarue	OA	468	
Woignarue	OA	500	
Woignarue	OA	503	
Woignarue	OA	502	
Woignarue	OA	501	
Woignarue	OA	504	
Woignarue	OA	471	

Woirgnarue	OA	472	
Cayeux-sur-Mer	OD	73	
Cayeux-sur-Mer	OD	72	
Cayeux-sur-Mer	OD	71	
Cayeux-sur-Mer	OD	137	
Cayeux-sur-Mer	OD	150	
Brutelles	OA	72	
Brutelles	OA	71	
Brutelles	OA	129	
Brutelles	OA	137	
Brutelles	OA	140	
Brutelles	OA	70	
Brutelles	OA	159	
Brutelles	OA	68	
Brutelles	OA	143	
Brutelles	OA	142	
Brutelles	OA	141	
Brutelles	OA	32	
Brutelles	OA	66	
Brutelles	OA	64	
Brutelles	OA	63	
Brutelles	OA	33	
Brutelles	OA	27	
Brutelles	OA	62	
Brutelles	OA	35	
Brutelles	OA	36	
Brutelles	OA	37	
Brutelles	OA	171	
Brutelles	OA	157	
Brutelles	OA	181	
Brutelles	OA	6	
Brutelles	OA	7	
Brutelles	OA	8	
Brutelles	OA	5	
Brutelles	OA	9	
Cayeux-sur-Mer	OD	135	
Cayeux-sur-Mer	OD	136	
Cayeux-sur-Mer	OD	137	
Cayeux-sur-Mer	OD	138	
Cayeux-sur-Mer	OD	139	
Cayeux-sur-Mer	OD	649	
Cayeux-sur-Mer	OD	650	
Brutelles	OA	26	
Brutelles	OA	28	
Brutelles	OA	167	
Brutelles	OA	165	
Brutelles	OA	20	
Brutelles	OA	9	
Brutelles	OA	17	
Brutelles	OA	15	
Brutelles	OA	14	
Brutelles	OA	13	
Brutelles	OA	10	
Brutelles	OA	163	
Brutelles	OA	8	
Brutelles	OA	190	
Brutelles	OA	9	
Brutelles	OA	165	
Brutelles	OA	731	
Brutelles	OA	134	
Brutelles	OA	128	
Brutelles	OA	191	
Brutelles	OA	65	
Brutelles	OA	74	
Brutelles	OA	80	
Brutelles	OA	184	
Brutelles	OA	79	
Brutelles	OA	77	
Brutelles	OA	78	
Brutelles	OA	81	

Brutelles	OA	89	
Brutelles	OA	88	
Brutelles	OA	183	
Brutelles	OA	83	
Brutelles	OA	84	
Brutelles	OA	85	
Brutelles	OA	60	
Brutelles	OA	59	
Brutelles	OA	58	
Brutelles	OA	57	
Brutelles	OA	56	
Brutelles	OA	55	
Brutelles	OA	54	
Brutelles	OA	53	
Brutelles	OA	52	
Brutelles	OA	38	
Brutelles	OA	186	
Brutelles	OA	185	
Brutelles	OA	39	
Brutelles	OA	42	
Brutelles	OA	51	
Brutelles	OA	50	
Brutelles	OA	49	
Brutelles	OA	48	
Brutelles	OA	173	
Brutelles	OA	25	
Brutelles	OA	24	
Brutelles	OA	169	
Brutelles	OB	258	
Brutelles	OB	257	
Brutelles	OB	256	
Brutelles	OB	371	
Brutelles	OB	254	
Brutelles	OB	253	
Brutelles	OB	319	
Brutelles	OB	105	
Brutelles	OB	369	
Brutelles	OB	323	
Brutelles	OB	27	
Brutelles	OB	275	
Brutelles	OB	29	
Brutelles	OB	312	
Brutelles	OB	313	
Brutelles	OB	264	
Brutelles	OB	405	
Brutelles	OB	193	
Brutelles	OB	190	
Brutelles	OB	200	
Brutelles	OB	201	
Brutelles	OB	202	
Brutelles	OB	199	
Brutelles	OB	198	
Brutelles	OB	194	
Brutelles	OB	191	
Brutelles	OB	367	
Brutelles	OB	341	
Brutelles	OB	413	
Brutelles	OB	206	
Brutelles	OB	210	
Brutelles	OB	209	
Brutelles	OB	207	
Brutelles	OB	205	
Brutelles	OB	244	
Brutelles	OB	243	
Brutelles	OB	242	
Brutelles	OB	241	
Brutelles	OB	240	
Brutelles	OB	235	
Brutelles	OB	237	
Brutelles	OB	238	

Brutelles	OB	245	
Brutelles	OB	246	
Brutelles	OB	247	
Brutelles	OB	234	
Brutelles	OB	250	
Brutelles	OB	249	
Brutelles	OB	248	
Brutelles	OB	226	
Brutelles	OB	225	
Brutelles	OB	399	
Brutelles	OB	394	
Brutelles	OB	233	
Brutelles	OB	261	
Brutelles	OB	272	
Brutelles	OB	273	
Brutelles	OB	212	
Brutelles	OB	214	
Brutelles	OB	231	
Brutelles	OB	216	
Brutelles	OB	219	
Brutelles	OB	220	
Brutelles	OB	213	
Brutelles	OB	418	
Brutelles	OB	229	
Brutelles	OB	228	
Brutelles	OB	416	
Brutelles	OB	223	
Brutelles	OB	221	
Brutelles	OB	222	
Lanchères	OF	948	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	763	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	1	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	3	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	6	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	7	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	12	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	13	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	671	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	20	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	672	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	21	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	22	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	23	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	222	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	674	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	90	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	103	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	104	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	95	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	96	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	102	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	138	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	845	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	947	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	919	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	918	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	920	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	916	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	915	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	914	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	913	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	912	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	665	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	671	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	693	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	723	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	735	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	765	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	797	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	515	Marais de Poutrincourt

Program

RET I-2

Lanchères	OF	163	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	162	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	161	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	58	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	159	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	908	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	106	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	764	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	802	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	157	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	288	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	289	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	137	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	286	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	231	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	803	Marais de Poutrincourt
Lanchères	OF	102	Le Gajolois
Lanchères	OF	434	Le Gajolois
Lanchères	OF	289	Le Gajolois
Lanchères	OF	433	Le Gajolois
Lanchères	OF	627	Le Gajolois
Lanchères	OF	626	Le Gajolois
Lanchères	OF	100	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OC	708	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OC	709	Le Gajolois
Lanchères	OF	99	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OC	707	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OC	706	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OC	705	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OC	704	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OC	703	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	352	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	349	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	348	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	347	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	345	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	344	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	342	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	341	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	480	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	479	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	336	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	335	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	334	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	333	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	332	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	331	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	330	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	326	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	325	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	353	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	354	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	355	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	356	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	358	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	359	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	361	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	362	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	363	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	372	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	373	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	374	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	382	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	383	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	384	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	385	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	470	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	469	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	323	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	381	Le Gajolois

Cayeux-sur-Mer	OB	398	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	380	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	400	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	395	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	304	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	302	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	394	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	418	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	419	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	420	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	397	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	396	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	410	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	415	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	416	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	417	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	419	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	420	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	421	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	399	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	427	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	426	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	421	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	422	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	423	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	424	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	425	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	431	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	432	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	433	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	434	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	299	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	300	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	498	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	296	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	15	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	297	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	471	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	463	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	523	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	521	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	519	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	459	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	458	Le Gajolois
Cayeux-sur-Mer	OB	455	Le Gajolois
Brutelles	OB	264	
Brutelles	OB	405	
Brutelles	OB	190	
Brutelles	OB	194	
Brutelles	OB	191	
Brutelles	OB	367	
Brutelles	OB	341	
Cayeux-sur-Mer	OD	444	Au chemin de l'enviette
Cayeux-sur-Mer	OD	445	Au chemin de l'enviette
Cayeux-sur-Mer	OD	443	Au chemin de l'enviette
Cayeux-sur-Mer	OD	446	Au chemin de l'enviette
Cayeux-sur-Mer	OD	88	Au chemin de l'enviette
Cayeux-sur-Mer	OD	87	Au chemin de l'enviette
Cayeux-sur-Mer	OD	86	Au chemin de l'enviette
Cayeux-sur-Mer	OD	85	Au chemin de l'enviette
Cayeux-sur-Mer	OD	84	Au chemin de l'enviette
Cayeux-sur-Mer	OD	83	Au chemin de l'enviette
Cayeux-sur-Mer	OD	631	Au chemin de l'enviette
Cayeux-sur-Mer	OD	51	Au chemin de l'enviette
Cayeux-sur-Mer	OD	610	Au chemin de l'enviette
Cayeux-sur-Mer	OD	766	Au chemin de l'enviette
Cayeux-sur-Mer	OC	2	Le Moroccourt
Cayeux-sur-Mer	OC	3	Le Moroccourt
Cayeux-sur-Mer	OC	5	Le Moroccourt
Cayeux-sur-Mer	OC	6	Le Moroccourt

Cayeux-sur-Mer	OC	7	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OC	1	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OC	4	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OC	8	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OC	9	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OC	10	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OC	11	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OC	12	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OC	13	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OC	14	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OC	15	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	709	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	711	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	94	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	713	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	393	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	93	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	95	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	65	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	64	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	63	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	62	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	61	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	60	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	59	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	58	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	57	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	56	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	55	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	831	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	157	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	830	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	767	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	163	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	164	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	109	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	111	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	155	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	156	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	165	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	166	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	168	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	149	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	112	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	113	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	114	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	152	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	151	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	153	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	154	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	102	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	OD	97	Le Morocourt
Cayeux-sur-Mer	AW	61	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	AW	86	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	AW	87	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	AW	90	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	AW	91	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	AW	89	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	AW	88	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	AW	62	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	AW	117	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	AW	93	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	AW	94	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	AW	95	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	AW	96	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	AW	97	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	AW	98	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	OD	323	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	OD	322	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	OD	321	Le Voyeul / Les longs fossés

Cayeux-sur-Mer	AV	10	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	OD	71	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	OD	11	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	OD	12	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	OD	60	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	OD	59	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	OD	58	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	OD	57	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	OD	56	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	AV	13	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	AV	14	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	AV	15	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	AV	16	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	OC	296	Le Voyeul / Les longs fossés
Cayeux-sur-Mer	AV	66	Au chemin à femmes
Cayeux-sur-Mer	OE	230	Au chemin à femmes
Cayeux-sur-Mer	OE	245	Au chemin à femmes
Cayeux-sur-Mer	OE	246	Au chemin à femmes
Cayeux-sur-Mer	OE	247	Au chemin à femmes
Cayeux-sur-Mer	OE	931	Au chemin à femmes
Cayeux-sur-Mer	OE	248	Au chemin à femmes
Cayeux-sur-Mer	OE	249	Au chemin à femmes
Cayeux-sur-Mer	OE	259	Au chemin à femmes
Cayeux-sur-Mer	AP	16	
Cayeux-sur-Mer	OC	472	
Cayeux-sur-Mer	AP	17	
Cayeux-sur-Mer	OC	296	
Cayeux-sur-Mer	OC	300	
Cayeux-sur-Mer	OC	485	
Cayeux-sur-Mer	AP	18	
Cayeux-sur-Mer	AP	19	
Cayeux-sur-Mer	AP	20	
Cayeux-sur-Mer	AP	21	
Cayeux-sur-Mer	AP	22	
Cayeux-sur-Mer	AP	23	
Cayeux-sur-Mer	AP	24	
Cayeux-sur-Mer	AP	25	
Cayeux-sur-Mer	AP	26	
Cayeux-sur-Mer	AP	27	
Cayeux-sur-Mer	AP	28	
Cayeux-sur-Mer	OC	29	
Cayeux-sur-Mer	OC	30	
Cayeux-sur-Mer	OC	31	
Cayeux-sur-Mer	OC	32	
Cayeux-sur-Mer	OC	487	
Cayeux-sur-Mer	OC	34	
Cayeux-sur-Mer	OC	36	
Cayeux-sur-Mer	OC	38	
Cayeux-sur-Mer	OC	37	
Cayeux-sur-Mer	OC	40	
Cayeux-sur-Mer	OC	41	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	148	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	50	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	51	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	48	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	49	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	55	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	19	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	18	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	20	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	17	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	291	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	254	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	292	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	498	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	499	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	302	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	304	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	46	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	47	Course du Paradis

Cayeux-sur-Mer	OC	21	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	22	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	23	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	24	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	25	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	26	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	27	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	28	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	29	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	41	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	AP	148	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	42	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	AP	147	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	AP	145	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	533	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	43	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	133	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	132	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	111	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	131	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	130	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	129	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	112	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	113	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	124	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	125	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	126	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	127	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	128	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	387	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	AP	50	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	AP	51	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	AP	52	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	AP	62	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	AP	63	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	AP	64	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	AP	65	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	AP	66	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	AP	67	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	AP	68	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	88	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	139	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	140	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	141	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	142	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	143	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	149	Course du Paradis
Cayeux-sur-Mer	OC	291	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	254	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	AP	17	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	AP	12	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	AP	11	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	AP	6	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	AP	2	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	477	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	253	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	252	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	261	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	265	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	264	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	500	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	501	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	263	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	248	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	243	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	241	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	219	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	242	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	239	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	238	Course du Petit Marais

Cayeux-sur-Mer	OC	237	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	236	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	235	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	234	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	233	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	232	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	218	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	220	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	216	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	221	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	224	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	223	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	222	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	212	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	OC	259	Course du Petit Marais
Cayeux-sur-Mer	BD	93	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	BD	91	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	BD	92	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	BD	94	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	BD	99	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	BD	256	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	BD	312	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	BD	313	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	BD	284	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	BD	285	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	BD	310	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	BD	311	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	BD	273	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	BD	247	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	BD	297	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	BD	246	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	BD	318	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	BD	316	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	BD	234	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	BD	232	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	BD	264	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	BD	233	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	BD	223	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	1014	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	213	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	453	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	212	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	455	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	456	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	457	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	458	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	460	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	488	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	487	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	486	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	485	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	483	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	482	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	480	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	484	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	479	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	478	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	481	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	495	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	496	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	497	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	498	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	499	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	1059	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	533	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	532	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	523	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	522	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	537	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	530	La Ruelle

Cayeux-sur-Mer	OE	871	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	860	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	861	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	862	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	859	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	863	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	869	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	864	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	868	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	872	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	867	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	OE	944	La Ruelle
Cayeux-sur-Mer	AV	50	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	AV	51	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	AV	52	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	AV	53	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	AV	54	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	AV	308	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	AV	305	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	AV	307	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	AV	306	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	AV	304	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	AV	316	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	AV	327	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	AV	328	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	AV	329	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	AV	331	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	AV	333	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	AV	334	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	AV	335	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	AV	339	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	AV	337	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	909	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	395	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	348	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	910	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	303	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	302	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	301	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	300	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	299	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	298	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	296	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	295	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	287	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	286	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	293	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	292	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	291	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	288	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	273	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	274	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	285	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	252	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	253	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	254	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	251	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	AV	255	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	256	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	259	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	249	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	350	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	340	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	341	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	342	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	343	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	344	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	338	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	394	Course des Biays
Cayeux-sur-Mer	OE	397	Course des Biays

Cayeux-sur-Mer	AR	48	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	AR	50	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	AR	47	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	AR	51	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	434	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	386	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	385	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	435	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	436	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	437	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	384	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	383	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	382	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	381	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	380	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	438	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	1108	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	542	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	913	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	952	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	544	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	543	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	540	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	861	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	864	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	862	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	863	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	869	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	868	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	944	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	867	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	872	Course des Biais
Cayeux-sur-Mer	OE	837	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	672	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	1259	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	673	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	674	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	675	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	676	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	1260	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	831	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	805	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	804	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	803	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	802	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	800	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	799	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	1246	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	1245	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	671	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	690	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	691	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	719	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	718	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	720	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	692	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	717	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	716	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	715	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	713	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	693	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	694	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	695	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	698	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	699	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	701	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	721	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	722	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	723	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	724	Courant des jardins

Cayeux-sur-Mer	OE	725	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	726	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	727	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	728	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	729	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	730	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	731	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	732	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	733	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	1242	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	797	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	796	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	795	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	794	Courant des jardins
Cayeux-sur-Mer	OE	784	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	785	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	789	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	783	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	779	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	778	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	777	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	790	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	791	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	792	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	793	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	1242	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	794	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	795	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	811	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	810	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	809	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	812	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	813	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	814	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	822	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	820	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	819	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	821	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	818	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	815	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	873	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	872	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	808	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	807	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	806	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	805	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	831	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	830	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	829	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	828	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	827	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	826	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	825	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	823	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	942	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	824	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	944	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	873	Le Rifran
Cayeux-sur-Mer	OE	758	
Cayeux-sur-Mer	OE	759	
Cayeux-sur-Mer	OE	767	
Cayeux-sur-Mer	OE	766	
Cayeux-sur-Mer	OE	765	
Cayeux-sur-Mer	OE	764	
Cayeux-sur-Mer	OE	763	
Cayeux-sur-Mer	OE	762	
Cayeux-sur-Mer	OE	761	
Cayeux-sur-Mer	OE	760	
Cayeux-sur-Mer	OE	750	
Cayeux-sur-Mer	OE	751	

Cayeux-sur-Mer	OE	748	
Cayeux-sur-Mer	OE	929	
Cayeux-sur-Mer	OE	1093	
Cayeux-sur-Mer	OE	742	
Cayeux-sur-Mer	OE	704	
Cayeux-sur-Mer	OE	1092	
Cayeux-sur-Mer	OE	871	
Cayeux-sur-Mer	OE	872	
Cayeux-sur-Mer	OE	868	
Cayeux-sur-Mer	OE	867	
Cayeux-sur-Mer	OE	555	
Cayeux-sur-Mer	OE	556	
Cayeux-sur-Mer	OE	548	
Cayeux-sur-Mer	OE	550	
Cayeux-sur-Mer	OE	554	
Cayeux-sur-Mer	OE	553	
Cayeux-sur-Mer	OE	552	
Cayeux-sur-Mer	OE	557	
Cayeux-sur-Mer	OE	560	
Cayeux-sur-Mer	OE	561	
Cayeux-sur-Mer	OE	563	
Cayeux-sur-Mer	OE	569	
Cayeux-sur-Mer	OE	923	
Cayeux-sur-Mer	OE	562	
Cayeux-sur-Mer	OE	568	
Cayeux-sur-Mer	OE	564	
Cayeux-sur-Mer	OE	581	
Cayeux-sur-Mer	OE	580	
Cayeux-sur-Mer	OE	578	
Cayeux-sur-Mer	OE	579	
Cayeux-sur-Mer	OE	564	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OE	563	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OE	904	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OE	905	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OE	903	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OB	120	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OB	121	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OB	122	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OB	123	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OB	124	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OB	146	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OB	135	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OB	125	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OB	133	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OB	134	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OB	126	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OB	127	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OB	132	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OB	453	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OB	454	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OB	455	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OB	456	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OB	457	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OB	128	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OB	129	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OB	130	La Chaussée du Pont
Cayeux-sur-Mer	OE	587	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	595	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	599	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	587	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	594	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	596	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	485	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	496	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	492	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	486	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	487	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	488	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	489	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	490	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	491	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	498	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	836	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	835	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	837	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	734	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	466	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	507	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	513	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	508	Croix du Martinet

Cayeux-sur-Mer	OE	509	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	510	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	511	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	514	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	517	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	516	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	525	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	528	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	512	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	518	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	519	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	520	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	523	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	524	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	539	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	540	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	541	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	542	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	552	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	554	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	553	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	555	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	571	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	570	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	568	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	567	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	573	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	759	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	760	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	579	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	566	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	580	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	715	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	716	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	581	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	588	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	589	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OE	590	Croix du Martinet
Cayeux-sur-Mer	OA	1162	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	1164	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	1163	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	277	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	276	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	278	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	275	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	274	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	271	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	272	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	239	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	1602	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	241	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	245	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	269	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	268	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	267	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	266	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	265	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	264	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	263	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	261	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	260	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	242	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	247	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	248	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	258	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	257	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	256	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	255	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	254	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	253	Courant de la Barge

Cayeux-sur-Mer	OA	259	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	587	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	595	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	590	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	246	Courant de la Barge
Cayeux-sur-Mer	OA	271	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	278	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	1154	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	1163	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	1151	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	1155	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	291	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	293	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	274	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	286	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	598	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	599	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	601	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	602	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	1160	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	634	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	1161	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	635	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	626	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	637	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	636	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	638	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	593	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	1361	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	858	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	639	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	10	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	11	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	707	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	12	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	708	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	14	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	22	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	711	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	726	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	727	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	24	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	29	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	728	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	744	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	1584	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	1583	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	1581	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	33	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	30	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	1107	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	1111	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	1123	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	1110	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	223	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	224	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	226	L'enclos Guillaue Obry
Cayeux-sur-Mer	OA	41	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	26	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	132	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OA	43	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	25	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OA	44	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OA	45	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OA	46	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OA	47	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OA	48	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OA	49	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OA	50	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OA	52	La petite recousse

Cayeux-sur-Mer	OA	53	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OA	54	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OA	55	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OA	56	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OA	57	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OA	58	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OA	59	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OA	60	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OA	62	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	23	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	22	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	21	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	20	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	17	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	18	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	19	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OA	57	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OA	61	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OA	62	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	14	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	15	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	16	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	27	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	28	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	29	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	30	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	31	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	32	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	33	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	34	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	35	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	36	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	11	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	12	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OA	73	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OA	72	La petite recousse
Cayeux-sur-Mer	OB	93	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	94	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	95	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	96	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	97	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	102	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	103	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	104	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	79	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	77	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	724	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	81	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	203	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	218	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	219	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	220	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	201	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	200	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	199	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	221	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	236	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	198	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	237	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	238	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	245	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	197	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	294	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	295	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	246	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	247	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	296	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	297	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	298	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	299	A la Grande Rue

Cayeux-sur-Mer	OB	300	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	301	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	302	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	303	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	290	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	304	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	305	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	306	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	307	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	743	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	293	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	292	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	291	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	744	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	314	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	283	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	281	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	315	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	316	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	317	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	318	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AN	48	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AN	47	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AN	45	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AN	44	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AN	43	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AN	42	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AO	9	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AO	8	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AO	7	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AO	1	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AO	2	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AO	3	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AO	4	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AO	5	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AO	6	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AO	34	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AO	35	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AO	36	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AO	37	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AO	38	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AO	32	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AO	33	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AO	28	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AO	39	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AO	40	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AO	50	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AO	48	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AO	47	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AO	49	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AO	46	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	AO	56	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	562	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	651	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	650	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	757	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	758	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	563	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	647	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	648	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	564	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	565	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	566	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	646	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	645	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	590	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	512	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	613	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	619	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	644	A la Grande Rue

Programme

T I-2

Cayeux-sur-Mer	OB	643	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	642	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	637	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	636	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	635	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	634	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	632	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	630	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	628	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	627	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	622	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	621	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	623	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	620	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	339	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	480	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	340	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	341	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	480	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	594	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	595	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	596	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	597	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	598	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	599	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	600	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	601	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	602	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	603	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	604	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	606	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	607	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	608	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	609	A la Grande Rue
Cayeux-sur-Mer	OB	610	A la Grande Rue
Lanchères	OB	1	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	3	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	66	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	729	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	3	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	2	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	12	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	13	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	11	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	4	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	67	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	70	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	71	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	175	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	176	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	72	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	727	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	177	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	178	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	179	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	180	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	181	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	182	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	183	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	184	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	74	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	73	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	185	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	229	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	186	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	230	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	187	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	231	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	258	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	188	Le Puit Dommartin

Cayeux-sur-Mer	OB	259	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	189	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	260	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	261	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	190	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	192	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	193	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	194	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	262	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	274	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	263	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	265	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	272	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	273	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	219	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	218	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	217	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	216	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	275	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	221	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	220	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	222	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	278	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	277	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	505	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	504	Le Puit Dommartin
Lanchères	OC	1	Le Puit Dommartin
Lanchères	OC	5	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	AO	23	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	AO	22	Le Puit Dommartin
Lanchères	OC	6	Le Puit Dommartin
Lanchères	OC	7	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	754	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	665	Le Puit Dommartin
Lanchères	OC	323	Le Puit Dommartin
Lanchères	OC	53	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	659	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	678	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	737	Le Puit Dommartin
Lanchères	OC	54	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	680	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	681	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	682	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	683	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	684	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	685	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	686	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	687	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	688	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	689	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	679	Le Puit Dommartin
Lanchères	OC	309	Le Puit Dommartin
Lanchères	OC	310	Le Puit Dommartin
Lanchères	OC	312	Le Puit Dommartin
Lanchères	OC	308	Le Puit Dommartin
Lanchères	OC	307	Le Puit Dommartin
Lanchères	OC	306	Le Puit Dommartin
Lanchères	OC	305	Le Puit Dommartin
Lanchères	OC	304	Le Puit Dommartin
Lanchères	OC	303	Le Puit Dommartin
Lanchères	OC	301	Le Puit Dommartin
Lanchères	OC	300	Le Puit Dommartin
Lanchères	OC	296	Le Puit Dommartin
Lanchères	OC	287	Le Puit Dommartin
Lanchères	OC	79	Le Puit Dommartin
Lanchères	OC	289	Le Puit Dommartin
Lanchères	OC	290	Le Puit Dommartin
Lanchères	OC	295	Le Puit Dommartin
Lanchères	OC	302	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	710	Le Puit Dommartin

Cayeux-sur-Mer	OB	711	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	709	Le Puit Dommartin
Cayeux-sur-Mer	OB	708	Le Puit Dommartin
Lanchères	OB	14	
Lanchères	OB	51	
Lanchères	OB	47	
Lanchères	OB	15	
Lanchères	OB	16	
Lanchères	OB	17	
Lanchères	OB	41	
Lanchères	OB	18	
Lanchères	OB	42	
Lanchères	OB	40	
Lanchères	OB	39	
Lanchères	OB	38	
Lanchères	OB	427	
Lanchères	OB	22	Le Grand Haut
Lanchères	OB	23	Le Grand Haut
Pendé	OB	108	Le Grand Haut
Lanchères	OB	27	Le Grand Haut
Lanchères	OB	77	Le Grand Haut
Pendé	OB	115	Le Grand Haut
Pendé	OB	117	Le Grand Haut
Lanchères	OB	28	Le Grand Haut
Lanchères	OB	436	Le Grand Haut
Lanchères	OB	29	Le Grand Haut
Lanchères	OB	31	Le Grand Haut
Lanchères	OB	76	Le Grand Haut
Lanchères	OB	30	Le Grand Haut
Lanchères	OB	75	Le Grand Haut
Lanchères	OB	74	Le Grand Haut
Lanchères	OB	73	Le Grand Haut
Lanchères	OB	72	Le Grand Haut
Lanchères	OB	71	Le Grand Haut
Lanchères	OB	69	Le Grand Haut
Lanchères	OB	68	Le Grand Haut
Lanchères	OB	67	Le Grand Haut
Lanchères	OB	451	Le Grand Haut
Lanchères	OB	65	Le Grand Haut
Lanchères	OB	64	Le Grand Haut
Lanchères	OB	63	Le Grand Haut
Lanchères	OB	62	Le Grand Haut
Lanchères	OB	61	Le Grand Haut
Lanchères	OB	60	Le Grand Haut
Lanchères	OB	59	Le Grand Haut
Lanchères	OB	452	Le Grand Haut
Lanchères	OB	32	Le Grand Haut
Lanchères	OB	33	Le Grand Haut
Lanchères	OB	34	Le Grand Haut
Lanchères	OB	35	Le Grand Haut
Lanchères	OB	94	Le Grand Haut
Lanchères	OB	95	Le Grand Haut
Lanchères	OB	58	Le Grand Haut
Lanchères	OB	96	Le Grand Haut
Lanchères	OB	97	Le Grand Haut
Lanchères	OB	78	Le Grand Haut
Lanchères	OB	79	Le Grand Haut
Lanchères	OB	80	Le Grand Haut
Pendé	OB	207	Le Grand Haut
Pendé	OB	208	Le Grand Haut
Lanchères	OB	81	Le Grand Haut
Lanchères	OB	431	Le Grand Haut
Lanchères	OB	82	Le Grand Haut
Lanchères	OB	83	Le Grand Haut
Lanchères	OB	537	Le Grand Haut
Pendé	OB	210	Le Grand Haut
Pendé	OB	209	Le Grand Haut
Pendé	OB	214	Le Grand Haut
Pendé	OB	211	Le Grand Haut
Lanchères	OA	130	Renclôture de la gaité

Lanchères	OA	112	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	134	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	111	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	135	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	257	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	256	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	108	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	107	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	106	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	105	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	104	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	103	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	102	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	101	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	150	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	151	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	294	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	310	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	298	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	299	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	300	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	305	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	306	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	307	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	302	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	311	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	296	Renclôture de la gaîté
Pendé	OB	53	Renclôture de la gaîté
Pendé	OB	54	Renclôture de la gaîté
Pendé	OB	55	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	154	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	295	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	504	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	283	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	286	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	226	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	227	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	238	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	239	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	231	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	240	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	244	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	243	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	242	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	262	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	261	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	193	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	179	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	180	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	181	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	183	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	182	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	260	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	245	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	246	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	264	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	247	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	248	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	249	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	232	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	233	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	234	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	235	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	236	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OA	237	Renclôture de la gaîté
Lanchères	OB	205	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	204	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	508	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	509	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	197	Derrière Wathiéhurt

Lanchères	OB	198	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	199	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	200	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	201	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	202	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	138	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	139	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	425	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	132	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	140	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	131	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	429	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	142	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	143	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	151	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	152	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	130	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	101	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	129	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	102	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	125	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	126	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	127	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	128	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	103	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	124	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	123	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	122	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	118	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	117	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	116	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	115	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	114	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	113	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	108	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	109	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	90	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	89	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	93	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	107	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	106	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	105	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	104	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	277	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	275	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	262	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	456	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	454	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	274	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	268	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	518	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	540	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	468	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	453	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	356	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	579	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	578	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	357	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	358	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	577	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	359	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	106	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	467	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	466	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	91	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	103	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	92	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	95	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	96	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	97	Derrière Wathiéhurt

Lanchères	OB	410	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	186	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	444	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	102	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	185	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	184	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	183	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	182	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	181	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	187	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	189	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	190	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	179	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	178	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	180	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	197	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	198	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	196	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	195	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	194	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	193	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	192	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	191	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	104	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	105	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	106	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	107	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	108	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	93	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	90	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	89	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	112	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	304	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	109	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	308	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	303	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	301	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	546	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	300	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	299	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	507	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	298	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	506	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	297	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	450	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	336	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	520	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	334	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	521	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	475	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	474	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	476	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	111	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	110	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	112	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	105	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	109	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	108	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	106	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	104	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	135	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	186	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	185	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	184	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	183	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	182	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	181	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	136	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	137	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	138	Derrière Wathiéhurt

Lanchères	OC	139	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	140	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	178	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	179	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	173	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	174	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	175	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	176	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	177	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	180	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OF	551	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OF	550	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OF	549	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	449	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	328	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	327	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	322	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	334	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	447	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	464	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	501	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	480	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	479	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	503	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	477	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	478	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	118	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	120	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	121	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	122	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	124	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	123	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	126	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	127	Derrière Wathiéhurt
Pendé	OB	723	Derrière Wathiéhurt
Pendé	OB	724	Derrière Wathiéhurt
Pendé	OB	233	Derrière Wathiéhurt
Pendé	OB	234	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	128	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	130	Derrière Wathiéhurt
Pendé	OB	235	Derrière Wathiéhurt
Pendé	OB	241	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	146	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	147	Derrière Wathiéhurt
Pendé	OB	246	Derrière Wathiéhurt
Pendé	OB	247	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	153	Derrière Wathiéhurt
Pendé	OB	262	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	387	Prairie de Lanchères
Lanchères	OB	574	Prairie de Lanchères
Lanchères	OB	566	Prairie de Lanchères
Lanchères	OB	567	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	404	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	403	Prairie de Lanchères
Lanchères	OB	392	Prairie de Lanchères
Lanchères	OB	393	Prairie de Lanchères
Lanchères	OB	394	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	452	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	451	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	406	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	445	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	447	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	448	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	450	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	449	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	411	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	400	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	401	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	443	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	444	Prairie de Lanchères

Lanchères	OC	139	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	140	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	178	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	179	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	173	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	174	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	175	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	176	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	177	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	180	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OF	551	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OF	550	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OF	549	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	449	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	328	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	327	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	322	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	334	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	447	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	464	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	501	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	480	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	479	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	503	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	477	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	478	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	118	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	120	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	121	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	122	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	124	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	123	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	126	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	127	Derrière Wathiéhurt
Pendé	OB	723	Derrière Wathiéhurt
Pendé	OB	724	Derrière Wathiéhurt
Pendé	OB	233	Derrière Wathiéhurt
Pendé	OB	234	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	128	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	130	Derrière Wathiéhurt
Pendé	OB	235	Derrière Wathiéhurt
Pendé	OB	241	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	146	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	147	Derrière Wathiéhurt
Pendé	OB	246	Derrière Wathiéhurt
Pendé	OB	247	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OC	153	Derrière Wathiéhurt
Pendé	OB	262	Derrière Wathiéhurt
Lanchères	OB	387	Prairie de Lanchères
Lanchères	OB	574	Prairie de Lanchères
Lanchères	OB	566	Prairie de Lanchères
Lanchères	OB	567	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	404	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	403	Prairie de Lanchères
Lanchères	OB	392	Prairie de Lanchères
Lanchères	OB	393	Prairie de Lanchères
Lanchères	OB	394	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	452	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	451	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	406	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	445	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	447	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	448	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	450	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	449	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	411	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	400	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	401	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	443	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	444	Prairie de Lanchères

Lanchères	OC	100	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	425	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	424	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	423	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	375	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	376	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	190	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	212	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	211	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	210	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	429	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	432	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	441	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	442	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	207	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	354	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	414	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	204	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	202	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	201	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	200	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	199	Prairie de Lanchères
Lanchères	OF	791	Prairie de Lanchères
Lanchères	OF	805	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	201	Prairie de Lanchères
Lanchères	OF	1062	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	390	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	264	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	263	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	261	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	265	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	260	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	259	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	258	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	266	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	257	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	256	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	255	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	254	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	252	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	253	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	421	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	420	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	419	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	418	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	417	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	364	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	361	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	360	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	371	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	215	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	217	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	218	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	219	Prairie de Lanchères
Lanchères	OF	1088	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	226	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	227	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	228	Prairie de Lanchères
Lanchères	OF	236	Prairie de Lanchères
Lanchères	OF	235	Prairie de Lanchères
Lanchères	OF	229	Prairie de Lanchères
Lanchères	OF	230	Prairie de Lanchères
Lanchères	OF	231	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	232	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	233	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	234	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	271	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	235	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	232	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	231	Prairie de Lanchères

Programme

T I-2

Lanchères	OC	234	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	313	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	332	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	333	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	334	Prairie de Lanchères
Lanchères	OC	331	Prairie de Lanchères
Lanchères	OF	201	
Lanchères	OF	805	
Lanchères	OF	823	
Lanchères	OF	992	
Lanchères	OF	1062	
Lanchères	OF	852	
Lanchères	OF	523	
Lanchères	OF	667	
Lanchères	OF	817	
Lanchères	OF	818	
Lanchères	OF	887	
Lanchères	OF	886	
Lanchères	OF	885	
Lanchères	OF	884	
Lanchères	OF	531	
Lanchères	OF	532	
Lanchères	OF	530	
Lanchères	OF	533	
Lanchères	OF	1061	
Lanchères	OC	179	
Lanchères	OC	177	
Lanchères	OF	551	
Lanchères	OF	552	
Lanchères	OC	176	
Lanchères	OC	175	
Lanchères	OC	178	
Lanchères	OC	174	
Lanchères	OC	173	
Lanchères	OC	172	
Lanchères	OC	171	
Lanchères	OF	552	
Lanchères	OC	170	
Pendé	OB	336	
Pendé	OB	335	
Lanchères	OC	166	
Lanchères	OC	165	
Lanchères	OC	161	
Lanchères	OC	160	
Lanchères	OC	157	
Lanchères	OC	155	
Lanchères	OC	154	
Pendé	OB	264	
Lanchères	OC	153	
Pendé	OB	262	
Pendé	OB	914	
Pendé	OB	261	
Pendé	OB	260	
Pendé	OB	259	
Pendé	OB	258	
Pendé	OB	257	
Pendé	OB	256	
Pendé	OB	255	
Pendé	OB	254	
Pendé	OB	253	
Pendé	OB	252	
Pendé	OB	251	
Pendé	OB	250	
Pendé	OB	407	
Pendé	OB	405	
Pendé	OB	404	
Pendé	OB	402	
Pendé	OB	100	
Pendé	OB	101	
Pendé	OB	102	

Pendé	OB	99
Pendé	OB	127
Pendé	OB	128
Pendé	OB	129
Pendé	OB	137
Pendé	OB	135
Pendé	OB	136
Pendé	OB	139
Pendé	OB	138
Pendé	OB	140
Pendé	OB	195
Pendé	OB	194
Pendé	OB	193
Pendé	OB	192
Pendé	OB	141
Pendé	OB	145
Pendé	OB	190
Pendé	OB	189
Pendé	OB	188
Pendé	OB	187
Pendé	OB	184
Pendé	OB	673
Pendé	OB	186
Pendé	OB	672
Pendé	OB	181
Pendé	OB	638
Pendé	OB	180
Pendé	OB	835
Pendé	OB	836
Pendé	OB	174
Pendé	OB	875
Pendé	OB	146
Pendé	OB	147
Pendé	OB	148
Pendé	OB	150
Pendé	OB	166
Pendé	OB	165
Pendé	OB	183
Pendé	OB	179
Pendé	OB	874
Pendé	OB	873
Pendé	OB	849
Pendé	OB	167
Pendé	OB	166
Pendé	OB	165
Pendé	OB	847
Pendé	OB	851
Pendé	OB	170
Pendé	OB	837
Pendé	OB	821
Pendé	OB	822
Pendé	OB	418
Pendé	OB	717
Pendé	OB	420
Pendé	OB	711
Pendé	OB	712
Pendé	OB	715
Pendé	OB	417
Pendé	OB	413
Pendé	OB	661
Pendé	OB	958
Pendé	OA	241
Pendé	OA	374
Pendé	OA	239
Pendé	OA	240
Pendé	OA	332
Pendé	OA	235
Pendé	OA	478
Pendé	OB	26
Pendé	OB	20

Pendé	OB	24	
Pendé	OB	25	
Pendé	OB	27	
Pendé	OB	23	
Pendé	OB	29	
Pendé	OB	30	
Pendé	OB	633	
Pendé	OB	40	
Pendé	OB	41	
Pendé	OB	42	
Pendé	OB	43	
Pendé	OB	44	
Pendé	OB	45	
Pendé	OB	46	
Pendé	OB	625	
Pendé	OB	48	
Pendé	OB	51	
Pendé	OB	52	
Pendé	OB	53	
Pendé	OB	54	
Pendé	OB	55	
Pendé	OB	71	
Pendé	OB	632	
Pendé	OB	70	
Pendé	OB	69	
Pendé	OB	68	
Pendé	OB	67	
Pendé	OA	493	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	499	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	518	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	500	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	235	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	495	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	496	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	501	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	454	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	492	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	522	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	491	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	236	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	79	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	80	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	230	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	229	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	228	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	227	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	226	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	225	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	224	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	223	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	222	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	219	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	217	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	216	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	215	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	212	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	211	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	92	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	91	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	90	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	89	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	88	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	87	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	98	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	99	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	100	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	102	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	358	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	OA	103	Enclos du bois aux près de Routhiauville
Pendé	ZA	86	Enclos du bois aux près de Routhiauville

Pendé	OA	453	Entre la digue salée et la bache
Pendé	OA	498	Entre la digue salée et la bache
Pendé	OA	593	Entre la digue salée et la bache
Pendé	OA	594	Entre la digue salée et la bache
Pendé	OA	493	Entre la digue salée et la bache
Pendé	OA	235	Entre la digue salée et la bache
Pendé	OA	488	Entre la digue salée et la bache
Pendé	OA	462	Entre la digue salée et la bache
Pendé	OA	503	Entre la digue salée et la bache
Pendé	OA	478	Entre la digue salée et la bache
Pendé	OA	507	Entre la digue salée et la bache
Pendé	OA	521	Entre la digue salée et la bache
Pendé	OA	481	Entre la digue salée et la bache
Pendé	OA	487	
Pendé	OA	497	
Pendé	OA	453	
Pendé	OA	498	
Pendé	OA	593	
Pendé	OA	594	
Pendé	OA	493	
Pendé	OA	499	
Pendé	OA	518	
Pendé	OA	500	
Pendé	OA	495	
Pendé	OA	496	
Pendé	OA	501	
Pendé	OA	454	
Pendé	OA	492	
Pendé	OA	522	
Pendé	OA	491	
Pendé	OA	489	
Pendé	OA	541	
Pendé	OA	94	
Pendé	OA	536	
Pendé	OA	534	
Pendé	OA	532	
Cayeux-sur-Mer	OA	310	Le courant à poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	306	Le courant à poissons
Lanchères	OA	269	Le courant à poissons
Lanchères	OA	275	Le courant à poissons
Lanchères	OA	276	Le courant à poissons
Lanchères	OA	277	Le courant à poissons
Lanchères	OA	31	Le courant à poissons
Lanchères	OA	28	Le courant à poissons
Lanchères	OA	27	Le courant à poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1483	Le courant à poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1484	Le courant à poissons
Lanchères	OA	24	Le courant à poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1485	Le courant à poissons
Cayeux-sur-Mer	OA	1488	Le courant à poissons

Hors partage



**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DES BAS CHAMPS
DE LA SOMME**

SYNDICAT MIXTE AMEVA - EPTB SOMME

CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

**MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'AMENAGEMENT
ET A L'ENTRETIEN DES RIVIERES
MATAER
2016-2017-2018**

Dispositif mutualisé mis en place avec le soutien financier de :



La Mission MATAER est cofinancée par le fonds européen de développement régional (FEDER)



CONTRAT AMO MATAER 2016-2017-2018 / ASA DES BAS CHAMPS DE LA SOMME

Préambule :

Depuis 2007, le syndicat mixte AMEVA propose aux maîtres d'ouvrage du bassin de la Somme et du Marquenterre, une assistance technique et administrative pour la mise en œuvre des programmes de restauration et d'entretien de cours d'eau.

Dénommée Mission d'Assistance Technique à l'Aménagement et à l'Entretien des Rivières (MATAER) « Somme, Rivières Vivantes », cette mission mutualisée de l'AMEVA fait l'objet d'un partenariat étroit avec l'Agence de l'eau Artois Picardie et les conseils départementaux de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise. Elle est formalisée au travers d'une convention cadre triennale dont le renouvellement pour la période 2016-2017-2018 a été validé par le bureau syndical de l'AMEVA le 9 novembre 2015.

Article 1. Objet du contrat

1.1. Cadre de la mission

Le présent contrat est passé entre l'Association Syndicale Autorisée des Bas Champs de la Somme et l'AMEVA en application des dispositions de l'article 2 paragraphe III) des statuts de l'AMEVA relatif aux compétences facultatives.

Par référence au point 1) du paragraphe III) de l'article 2 des statuts du syndicat mixte AMEVA, il est prévu :

« Dans le domaine de la prévention des inondations, de l'aménagement et de l'entretien des rivières, de la gestion des zones humides, chaque membre peut confier, par délibération de principe de l'organe délibérant, une ou plusieurs missions d'assistance administrative ou technique notamment :

...

-pour l'organisation et la mise en œuvre de tout programme d'actions en faveur de la prévention des inondations ainsi que la restauration et la gestion des milieux aquatiques... »

L'Association Syndicale des Bas Champs adhère à l'AMEVA et peut donc bénéficier de cette assistance.

La mission proposée est soumise aux dispositions du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI) approuvé par le décret n°78-1306 du 26 décembre 1978 modifié, en vigueur lors de la signature du présent contrat.

1.2. Eléments de mission

L'AMEVA s'engage à apporter son concours technique et administratif de façon à organiser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme de travaux 2016-2020 engagé par l'Association Syndicale Autorisée des Bas Champs sur son réseau hydrographique.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au syndicat mixte AMEVA comporte les éléments de mission suivants :

- Accompagnement auprès du maître d'ouvrage dans les procédures réglementaires (demandes d'autorisation loi sur l'eau),
- Assistance pour l'élaboration des marchés de travaux lorsqu'il s'agit d'opérations non réalisées en régie,



CONTRAT AMO MATAER 2016-2017-2018 / ASA DES BAS CHAMPS DE LA SOMME

- Rédaction / suivi des demandes de financements,
- Conventonnement auprès des riverains,
- Préparation / suivi / réception des chantiers en appui des services techniques de l'ASA,
- Rédaction des bilans techniques annuels et réunions de restitution auprès du maître d'ouvrage,
- Animation sur le territoire concerné par le programme de travaux (réunions publiques, chantiers vitrines, sorties terrain, conception de plaquettes d'information...),
- Accompagnement du maître d'ouvrage dans la mise en œuvre du partage du droit de pêche (application de l'article L.435-5 du Code de l'Environnement),
- Evaluation des actions mises en œuvre par l'élaboration de tableaux de bord et la mise en place d'indicateurs de suivi (indicateurs techniques, financiers, socio-économiques).

Le détail des éléments de mission est fourni en annexe 1.

1.3. Livrables

La réalisation du présent contrat se traduit par la production de documents par l'AMEVA, qui seront remis à l'ASA en fonction de l'état d'avancement de son programme de travaux. La liste des livrables par éléments de mission est indiquée ci-dessous :

ELEMENTS DE MISSION	LIVRABLES PRODUITS PAR L'AMEVA
ACCOMPAGNEMENT DES PROCEDURES REGLEMENTAIRES	Devis pour la reprographie des dossiers d'enquête publique Demande de financement de l'enquête publique Mémoire de réponse auprès du commissaire enquêteur Amendements / corrections du projet d'arrêté
ASSISTANCE POUR L'ELABORATION DES MARCHES DE TRAVAUX	Dossier de consultation des entreprises Accusés de réception au BOAMP / Klekoon Rapport d'analyse des offres Fiches de recensement Courriers de notification Ordres de service Bons de commande
DEMANDES DE FINANCEMENT	Note de présentation du projet pour le comité technique / pilotage du Plan Somme Dossiers de demande de financement
DEMARCHES PREALABLES A LA MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX	Conventions riverains Déclarations de travaux
PHASES DE REALISATION DES TRAVAUX	Fichiers sources panneaux de chantier PV de réception
SUIVI DES CONVENTIONS TRAVAUX / BILANS ANNUELS	Demandes d'acompte et de solde Bilans techniques annuels Supports de réunions
SUIVI ET EVALUATION DES TRAVAUX	Résultats et analyses des inventaires piscicoles Résultats et analyses des indices IBGN / IBD Fiches de suivi et retour d'expérience sur travaux hydro-morpho Base de données travaux géo-référencée (format .shp et Excel)
ANIMATION DU TERRITOIRE / COMMUNICATION	Articles presses Supports réunions publiques Fichiers sources plaquettes et panneaux d'information

L'Association Syndicale des Bas Champs se réserve tout droit de reprographie des documents produits.

CONTRAT AMO MATAER 2016-2017-2018 / ASA DES BAS CHAMPS DE LA SOMME



Article 2. Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage du programme de travaux suivi dans le cadre de la présente mission d'assistance est assurée par l'Association Syndicale Autorisée des Bas Champs de la Somme.

Article 3. Prix et règlement des comptes

3.1. Forfait de rémunération

Le forfait de rémunération est fixé à **2 100 €** par an (prestations non soumises à la TVA). Cette rémunération forfaitaire annuelle a été déterminée, sur la base d'une estimation du temps nécessaire à l'exécution de la mission, soit une moyenne annuelle de 30 jours de technicien.

3.2. Prix

Le prix est ferme et définitif.

3.3. Paiement de la rémunération

Par dérogation aux dispositions de l'article 11 du CCAG-PI, le règlement des sommes dues au titulaire s'effectue selon les conditions définies ci-après.

L'Association Syndicale des Bas Champs maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent contrat, au nom du Payeur Départemental de la Somme après réception de l'avis des sommes à payer émis par l'AMEVA.

Le versement de la contribution annuelle interviendra à la fin de l'exercice budgétaire de l'année en cours.

Article 4. Durée et modification du contrat

Le présent contrat relatif à la mission d'assistance technique à l'entretien et à l'aménagement des rivières est conclu pour une période de 3 ans soit 2016-2017-2018.

Celui-ci pourra être modifié par avenant en fonction de la mise en place des nouveaux programmes et/ou d'actions innovantes en matière de renaturation de rivières, qui pourraient nécessiter de moyens supplémentaires en matière d'assistance, de suivi technique ou de maîtrise d'œuvre.

Dans ce cas, le projet d'avenant devra être présenté et validé par les instances délibérantes des deux signataires.

Article 5. Commencement et fin de la mission d'assistance technique

5.1. Début de la mission

La date de commencement de la mission est celle de la notification du présent contrat ou pourra être fixée postérieurement par ordre de service de l'Association Syndicale Autorisée des Bas Champs de la Somme.

5.2. Fin de la mission

L'achèvement de la mission fait l'objet d'une décision, établie sur demande de l'AMEVA auprès de l'ASA des Bas Champs, qui constate que l'AMEVA a rempli toutes ses obligations.

Article 6. Résiliation du contrat

La mission d'assistance prend fin dans les conditions fixées à l'article 5, sauf en cas de résiliation du contrat conformément au CCAG-PI.

La résiliation du contrat peut être prononcée dans les cas ci-après :

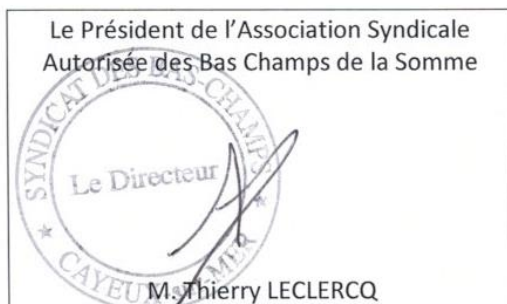
- dans le cas où l'AMEVA n'a pas répondu à ses obligations, et après demande d'intervention restée sans effet dans le délai d'un mois après mise en demeure, l'Association Syndicale des Bas Champs peut résilier le contrat ;
- lorsque, dans l'exercice de sa mission, l'AMEVA est confrontée à des décisions contraires à sa mission de service public, en particulier pour l'application de textes réglementaires, l'AMEVA peut, après information de l'Association Syndicale des Bas Champs demeurée sans effet dans un délai d'un mois, lui notifier la fin de la mission.

Dans tous les cas, il est procédé à un constat contradictoire des missions réalisées par l'AMEVA ; ce constat donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui sert de base à la liquidation des comptes. L'AMEVA est remboursé de la part de la mission accomplie.

Est accepté le présent contrat pour valoir acte d'engagement

Fait à Dury, le / / 2016

Le Président de l'Association Syndicale
Autorisée des Bas Champs de la Somme



Le Président de l'EPTB Somme -
AMEVA

M. Bernard LENGLET

ANNEXE 1

**MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'AMENAGEMENT
ET A L'ENTRETIEN DES RIVIERES**

DETAIL DES ELEMENTS DE MISSION

ELEMENTS DE MISSION	Descriptif détaillé
ACCOMPAGNEMENT DES PROCEDURES REGLEMENTAIRES (DIG, AUTORISATION LOI SUR L'EAU)	<i>Dépôt / suivi des dossiers auprès du service instructeur, demande de financement de l'enquête publique, affichage des arrêtés d'enquête publique, rédaction du mémoire de réponses auprès du commissaire enquêteur, relecture / amendement du projet d'arrêté, représentation du maître d'ouvrage au CODERST.</i>
ASSISTANCE POUR L'ELABORATION DES MARCHES DE TRAVAUX	<i>Elaboration du DCE, prise en charge de la phase de consultation (publicité, dématérialisation, visites sur sites, réponses aux candidats), rédaction du rapport d'analyse, rédaction des courriers de notification, ordres de service, bons de commande,...</i>
DEMANDES DE FINANCEMENT	<i>Présentation du projet en comité technique Plan Somme, rédaction des demandes de financement auprès des partenaires.</i>
DEMARCHES PREALABLES A LA MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX	<i>Conventionnement avec les propriétaires riverains, visites sur sites, planification des travaux avec les prestataires, procédures particulières (DT, informations auprès de l'ONEMA, DDTM,...).</i>
PHASE DE REALISATION DES TRAVAUX	<i>Piquetage préalable, lancement, suivi et réception des opérations.</i>
SUIVI DES CONVENTIONS TRAVAUX / BILAN TECHNIQUE	<i>Rédaction des bilans techniques annuels, des demandes d'acompte et de solde, réunions de restitution auprès du maître d'ouvrage.</i>
SUIVI ET EVALUATION DES TRAVAUX	<i>Réalisation d'inventaires piscicoles (dispositif Piscipôle), mise en place d'indicateurs hydrobiologiques (Partenariat DREAL), élaboration de fiches de suivi des travaux de restauration, construction et mise à jour d'une base de données géo-référencée.</i>
ANIMATION DU TERRITOIRE / COMMUNICATION	<i>Animation de réunions publiques d'information, visites de chantiers vitrines, réalisation de supports de communication (panneaux, plaquette, articles de presse), assistance auprès du maître d'ouvrage pour la mise en œuvre du partage du droit de pêche.</i>

ANNEXE 5 : *Modèle de convention pour la réalisation des travaux et l'accès aux parcelles entre le maître d'ouvrage et les propriétaires riverains*

Entre M., Propriétaire domicilié :

Dénotmé ci-après le contractant d'une part

Et l'Association Syndicale Autorisée des Bas-Champs représentée par son Directeur
M(me), habilité(e) selon la délibération de la commission syndicale en date du
.....

Dénotmée ci-après l'AAS d'autre part

EXPOSE DES MOTIFS

Les courses et fossés sur le territoire des Bas-Champs sont des cours d'eau non domaniaux dont le lit et les berges appartiennent aux propriétaires riverains.

Au titre de l'Article L. 215-14 du Code de l'Environnement, les propriétaires riverains sont tenus à un entretien régulier du lit et des rives en contrepartie des droits de propriété du fond du lit (Article L. 215 - 2 du Code de l'Environnement).

L'Association Syndicale Autorisée des Bas-Champs a vocation selon ses statuts à intervenir sur le réseau hydrographique de son territoire, sur les communes de Cayeux-sur-Mer, Woignarue, Pendé, Lanchères et Brutelles.

Son programme de travaux 2018-2022 autorisé par l'arrêté préfectoral du, concerne l'entretien et l'aménagement du lit et des courses et fossés des Bas-Champs dans le respect des équilibres naturels.

En application de l'Article L. 215-19 du Code de l'Environnement, et pendant la durée des travaux, « les propriétaires sont tenus de laisser passer sur leur terrains les fonctionnaires et agents chargés de la surveillance, les entreprises et ouvriers, ainsi que les engins mécaniques strictement nécessaires à la réalisation des travaux,... »

Cette servitude de passage s'impose donc, de par la loi, à toutes les propriétés bordées d'un cours d'eau non domaniale et durant le strict temps rendu nécessaire à la réalisation des travaux.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette servitude légale, et préciser ses modalités d'application, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

L'AS s'engage à effectuer, sur la (les) parcelle(s) suivante(s) :

COMMUNE	SECTION	NUMERO

riveraine(s) du cours d'eau et dénotmée(s) ci-après, les travaux définis à l'article 2.

ARTICLE 2 : DEFINITION DES TRAVAUX

Les travaux prévus à l'article 1 ci-dessus consistent :

NATURE DE L'OPERATION	Périodicité	Parcelle concernée		Quantité /linéaire/surface
		Section	Numéro	

L'annexe 1 spécifie les conditions techniques de réalisation (période d'intervention, méthodologie)

ARTICLE 3 : ENTRETIEN DES TRAVAUX REALISES ET RECOMMANDATIONS *(cas pour les opérations de restauration)*

L'ensemble des travaux réalisés reste la propriété du contractant.

Après la réalisation des travaux l'ASA s'engage pour une période de ... ans à assurer :

-
-
-

Le contractant devra quant à lui :

-
-
-

ARTICLE 4 : CONDITIONS PARTICULIERES

L'ASA informera le contractant de la date de début et de fin des travaux dans les délais impartis suivants :

- 8 jours avant l'exécution des opérations d'entretien
- 15 mois avant l'exécution des opérations d'aménagement

Pour les interventions sur ripisylve, les arbres seront marqués ou précisés par le technicien de rivière assistant l'ASA. Le bois issu des opérations d'abattage sera laissé à la disposition du contractant.

Le contractant s'engage à respecter les travaux effectués par l'ASA ainsi que les éventuelles recommandations d'entretien ou d'utilisation définies par l'article 3.

ARTICLE 4 : DUREE

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de ... ans à compter de la signature des présentes.

ARTICLE 5 : CONTRIBUTION FINANCIERE DU CONTRACTANT

Les travaux réalisés sur la parcelle ... à ... seront pris en charge par l'ASA et le contractant selon les modalités suivantes :

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

L'ASA est responsable pour tous dommages survenus aux personnes et aux biens liés à l'exécution des travaux.

L'ASA ne saurait être responsable de dommages survenus sur l'immeuble résultant des intempéries, d'une crue du cours d'eau ou causés par un tiers.

Le contractant demeure responsable de ses propres actes et des personnes qui fréquentent l'immeuble, à l'exception de celles effectuant les travaux définis dans la présente convention.

ARTICLE 7 : CESSION DE L'IMMEUBLE

En cas de cession de l'immeuble, le contractant s'engage à en informer l'AS par courrier et à signaler à son acquéreur de l'existence et les termes de la présente convention, mettant en œuvre la servitude de passage de l'article L. 215-19 du Code de l'Environnement qui reste attachée au fonds, en quelques mains qu'il passe.

ARTICLE 8 : RESILATION

Il ne peut être mis fin à la présente convention en dehors de l'expiration des périodes prévues à l'article 4 ou de la cession de l'immeuble qu'en cas de problème important résultant d'une faute grave de l'ASA dûment constatée par un expert de son choix.

ARTICLE 10 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties dont l'élection de domicile :

- Le contractant :
.....
.....

- L'Association Syndicale Autorisée des Bas-Champs :
.....
.....

Fait en 3 exemplaires :

A....., le.....

Le Directeur de l'Association Syndicale
Autorisée des Bas-Champs:

Le contractant :

**ANNEXE 6 : Modèle de convention relative à la
mise à disposition gratuite de l'exercice du droit de pêche entre les propriétaires riverains et la
Fédération de pêche de la Somme**

Entre les soussignés

..... ;
Demeurant à
(Représentée par.....)

Ci-après dénommé(e) « le propriétaire riverain »,
D'une part,

et

La Fédération Départementale de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
La Maison de la Nature, 1 chemin de la voie du bois BP 20020 80450 LAMOTTE-BREBIERE
Représentée par, son Président,
Ci-après dénommée « FPPMA80 »,
D'autre part,

Vu les dispositions du L 435-5 du Code de l'Environnement,
Vu le financement majoritaire sur fond public du plan d'entretien des courses et fossés des Bas-Champs,
Vu la convention entre le maître d'ouvrage des travaux d'entretien
(.....) et la FPPMA80,

Il est convenu :
Entre le propriétaire riverain et la FPPMA80 une convention de partage du droit de pêche par la mise à disposition gratuite de l'exercice du droit de pêche aux clauses et conditions ci-dessous précisées :

I. - Désignation

Le bien, objet de la présente convention de mise à disposition gratuite de l'exercice du droit de pêche, est :
- dénommé :
- situé sur la commune de :
- caractérisé par (situation cadastrale, longueur des rives et caractéristiques) :
.....
.....
.....

Une carte détaillée sera jointe à la présente convention.
Le bien ci considéré n'est ni une cours attenante à une habitation, ni un jardin.

II. - Objet. - Obligations réciproques

La présente convention a pour objet la mise à disposition gratuite de l'exercice du droit de pêche au profit de la FPPMA80 ou, le cas échéant, de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique exploitant déjà le droit de pêche considéré, sous réserve du respect des obligations réciproques suivantes :

A. - Le propriétaire riverain

Le propriétaire riverain conserve la pleine propriété de son bien, dont notamment l'exercice du droit de pêche, pour la durée de la présente convention pour lui-même, son conjoint, ses ascendants et ses descendants.

B. - La FPPMA80

La FPPMA80 prend les lieux objets de la convention dans l'état où ils se trouvent au moment de sa signature (1).
La FPPMA80 s'engage à :

- veiller à ce qu'elle-même et ses mandants respectent les limites de la propriété objet de la présente convention ;
- participer à la prise en charge de la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques (article L432-1 du Code de l'Environnement). Pour ce, elle s'engage, dans la mesure de ses moyens, à :
 - Ne pas porter atteinte aux milieux aquatiques (article L432-1 du Code de l'Environnement)
 - Mettre en place une gestion piscicole durable du site. La mise en place de cette gestion piscicole passe par l'établissement d'un plan de gestion, conformément à l'article L 433-3 du Code de l'Environnement. Ce plan simple est structuré comme suit :

- Identification du (des) détenteur(s) du droit de pêche, identification du domaine de pêche
- Mise en place d'une « charte des bonnes pratiques », visant la non détérioration écologique du site.
- Définition de mesures simples à mettre en œuvre :
 - identification des zones à protéger ;
 - Organisation de la surveillance de l'acte de pêche
 - détermination, le cas échéant, du type d'alevinage à mettre en œuvre

La mise en œuvre effective de ce plan simple ne se fera qu'avec l'accord écrit du propriétaire riverain.

Ainsi, ici, mettre en place la gestion piscicole durable du site consiste en la réalisation d'un plan de gestion conformément à l'article L433-3 du Code de l'Environnement.

- le cas échéant, informer au minimum 15 jours à l'avance, le propriétaire riverain de toute opération de suivi scientifique (pêche électrique, relevé d'habitats par exemple). Définir dans la mesure du possible en concertation les dates de passage, afin d'éviter au maximum toute perturbation d'un usage ou d'un autre ;
- le cas échéant, communiquer au propriétaire riverain les résultats d'études relatives à la gestion piscicole de son site (suive de frayères, suivi des captures par exemple) ;
- sous réserve de l'autorisation du propriétaire riverain, définir, en concertation avec le propriétaire riverain, les modalités de mise en valeur piscicole et halieutique du site (actions de communication, mise en place du plan simple de gestion par exemple), et y participer, dans la mesure de ses moyens ;
- justifier d'une assurance responsabilité civile pour elle-même et ses mandants pour l'exercice du droit de pêche et du droit de passage ;
- réparer les dommages subis par le propriétaire riverain dans le cadre de l'exercice du droit de pêche objet de la présente convention, après avoir apporté la preuve de la responsabilité de la FPPMA80 et dans les limites du contrat d'assurance souscrit ;
- informer, en tant que de besoin, le propriétaire riverain de tout événement susceptible de nuire à l'application de la présente convention.

III. – Durée

A. - Conditions générales

La présente convention est conclue pour une durée de 5 années, correspondant à la contrepartie de la valeur de la subvention sur fonds publics dévolue au propriétaire riverain sur sa demande, ou celle de la structure ayant la compétence d'entretien du cours d'eau, ou encore celle de la collectivité locale se substituant à son devoir d'entretien.

Elle prend effet le

Elle s'achève le

B. - Conditions particulières

En cas de prise en charge financière des travaux par le propriétaire riverain, ramenant la fraction du financement public à une part minoritaire, la présente convention serait résiliée dès la présentation des justificatifs appropriés par le propriétaire riverain concerné.

Dans ce cas, la démarche se fait en collaboration avec les services du maître d'ouvrage.

IV. - Conditions particulières

L'exercice du droit de pêche comporte le bénéfice du droit de passage qui doit s'exercer, autant que possible, en suivant la rive du cours d'eau et à moindre dommage. Sauf stipulation contraire, le droit de passage s'entend à pied.

Le droit de passage s'accompagne du droit de se maintenir sur le terrain du propriétaire riverain, objet de la présente convention, pendant le temps nécessaire à l'exercice du droit de pêche.

Exclusions éventuelles (2) :

Tolérances expresses (2) :

V. – Divers

La présente convention est faite en 2 exemplaires originaux. Si le maître d'ouvrage n'est pas le propriétaire riverain, une copie lui sera adressée.

Le propriétaire riverain :
Lu et approuvé
(Signature)

La FPPMA80:
Lu et approuvé
(Signature)

(1) Le cas échéant, si un état des lieux est réalisé, l'indiquer.

(2) A préciser si nécessaire

ANNEXE 7 : Convention cadre relative à la mise en œuvre de l'article L. 435-5 du Code de l'environnement entre l'Association Syndicale Autorisée des Bas-Champs et la Fédération Départementale de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Entre

L'Association Syndicale Autorisée des Bas-Champs,

Sise.....
Représentée par son Directeur M(me), habilité(e) selon la délibération de la Commission Syndicale en date du ...,
Dénommée ci-après « l'ASA »

Et la Fédération Départementale de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,

La Maison de la Nature, 1 chemin de la voie du bois BP 20020 80450 LAMOTTE-BREBIERE,
Représentée par son Président M., habilité selon délibération du Conseil d'Administration en date du ...,
Dénommée ci-après par « la FDPMA80 », d'autre part.

EXPOSE DES MOTIFS

L'Association Syndicale Autorisée des Bas-Champs pour objet la gestion des courses et fossés sur son territoire.

La FDPMA80 est une association prévue et régie par le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 434-3 et suivants.

Regroupant obligatoirement toutes les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) du département, la FDPMA80 a pour mission de mettre en valeur et de surveiller le domaine piscicole départemental. A cet effet, elle participe à l'organisation de la surveillance de la pêche ; à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques ; à la coordination des actions des AAPPMA ; à l'exploitation, dans l'intérêt des membres des AAPPMA du département, des droits de pêche qu'elle détient ; à la mise en place d'actions d'information et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques.

Elle peut, en outre, être chargée de toute autre mission d'intérêt général en rapport avec ses activités.

Les courses et fossés des Bas-Champs sont des cours d'eau non domaniaux.

La législation sur l'eau, notamment les articles L. 215-14 du Code de l'Environnement, impose aux propriétaires riverains une obligation d'entretien du cours d'eau ayant pour objet de le maintenir dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou à son bon potentiel écologique.

En outre le Code de l'Environnement décide en son article L. 432-1 que tout propriétaire du droit de pêche est tenu de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques. A ce titre, il doit notamment effectuer les travaux d'entretien des berges et du lit du cours d'eau nécessaires au maintien de la vie aquatique.

L'ASA a pour projet d'effectuer des travaux d'aménagement et d'entretien définis par son plan de gestion 2016-2020 sur des propriétés privées et dans le cadre du point 8 de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement. Ce projet fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du préfet de la Somme.

Le plan de financement des travaux d'entretien s'établit comme suit :

▪ Agence de l'Eau Artois Picardie :	50 %
▪ Conseil Régional Hauts-de-France :	15 %
▪ Conseil départemental de la Somme :	15 %
▪ L'ASA :	20 %

La contribution de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional et du Conseil Départemental (fonds publics) s'élève à 80 % du coût des travaux d'entretien.

Le Code de l'Environnement prévoit que, lorsque l'entretien d'un cours d'eau non domaniaux est financé majoritairement par des fonds publics, le droit de pêche du propriétaire riverain est exercé gratuitement, pour une durée de 5 ans, par l'Association de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Agréée pour cette section de cours d'eau ou, à défaut, par la Fédération Départementale ou interdépartementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (Article L. 435-5 du Code de l'Environnement).

Les travaux d'entretien en projet étant financés majoritairement par des fonds publics, les parties à la présente convention ont décidé de se rapprocher pour faciliter la mise en œuvre du partage du droit de pêche prévu par l'article L. 435-5 du Code de l'Environnement sur le réseau hydrographique concerné.

ARTICLE I : OBJET

La présente convention a pour objet de définir la procédure de mise à disposition gratuite de l'exercice du droit de pêche au profit des AAPPMA ou de la FDPPMA80 sur les cours d'eau concernés par les travaux d'entretien, en application de l'article L. 435-5 du Code de l'Environnement.

ARTICLE II : MODALITES

2.1. Modalités d'intervention de la FDPPMA80

La FDPPMA80 s'engage :

- A établir une convention type de partage des baux de pêche entre les AAPPMA ou la FDPPMA80 et les propriétaires riverains entrant dans le champ d'application de l'article L. 435-5 du Code de l'Environnement.
- A participer, à la demande de l'AS, à toutes réunions d'information, de concertation et de négociation organisées.
- A rédiger les conventions abouties établies pour chaque propriétaire riverain.
- A entreprendre les démarches nécessaires auprès des propriétaires riverains pour la signature des dites conventions.
- A transmettre à l'ASA une copie de toute convention définitive.
- A rendre compte sur le bilan des conventions signées.
- A informer l'ASA de toute difficulté rencontrée pour la signature de ces conventions.

2.2. Modalités d'intervention de l'ASA

L'ASA s'engage :

- A fournir la liste des territoires et des propriétaires bénéficiaires de subventions au sens de l'article L. 435-5 du Code de l'Environnement.
- A informer et communiquer sur l'existence et la mise en œuvre du dispositif légal par l'organisation de réunion d'information, de concertation et de négociation avec les propriétaires riverains et par insertion dans ses courriers et plaquettes d'information.
- A enregistrer par écrit les décisions prises au cours des différentes réunions.
- A informer la FDPPMA80 de toute modification de la liste des propriétaires riverains bénéficiant des subventions dans les conditions fixées par l'article L. 435-5 du Code de l'Environnement et notamment à l'occasion de réalisation de travaux non programmés.
- A faire toutes diligences pour faciliter la mise en œuvre conforme du partage du droit de pêche.

Les deux parties rédigeront en commun deux bilans étapes à mi-échéance et à la fin de l'exercice de du programme des travaux.

ARTICLE III : PORTEE

Font l'objet des conventions à établir, liant le riverain et les AAPPMA locales ou la FDPPMA80 :

L'ensemble des rives des propriétés privées et publiques faisant l'objet de travaux d'entretien prévus dans le cadre du plan de gestion et précisés dans la liste initiale en annexe 1.

ARTICLE IV : DUREE

La présente convention est consentie et acceptée jusqu'à la complète réalisation du programme de travaux.

ARTICLE V : RECONDUCTION

La présente convention peut être reconduite dans le cadre d'une procédure identique.

ARTICLE VI : RECONDUCTION

Il peut être mis fin à la présente convention :

- D'un commun accord entre les deux parties.
- Sur demande de l'une des deux parties, en cas d'abrogation du fondement légal du partage du droit de pêche.

Il ne peut être mis fin à la présente convention dans le cadre d'une reprise de compétence par une autre structure reconnue.

ARTICLE VII : LITIGES

En cas de litige, le tribunal compétent sera dans le ressort de la ville de

Fait en deux originaux, dont copie adressée à la Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Somme.

A....., le

Le Directeur de l'Association Syndicale
Autorisée des Bas-Champs :

Lu et approuvé

Le Président de la FDPPMA80 :

Lu et approuvé

Annexe 1 : Liste des parcelles et propriétaires riverains concernés par l'application du L. 435-5.